

# Plaidoyer pour les droits des migrants au Sahel

Revue des bonnes pratiques, de l'aspect genre et du suivi et évaluation

## Projet de recherche appliquée

Lena Bossler, Jenisha Shah et Diego del Moral

M A U R I T A N I A

M A L I

N I G E R

■ NIAMEY

B U R K I N A

■ OUAGADOUGOU

F A S O

G U I N E A

■ BAMAKO

G H A N A

T O G O

B E N I N

0 100 km  
0 100 mi

THE  
GRADUATE  
INSTITUTE  
GENEVA

—  
INSTITUT DE HAUTES  
ÉTUDES INTERNATIONALES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
GRADUATE INSTITUTE  
OF INTERNATIONAL AND  
DEVELOPMENT STUDIES

**CARITAS** Schweiz  
Suisse Svizzera

# Plaidoyer pour les droits des migrants au Sahel

Revue des bonnes pratiques, de l'aspect genre et du suivi et évaluation

par

**Diego del Moral, Lena Bossler et Jenisha Shah**

Préparé pour: Caritas Suisse  
Supervision: Gilbert Rugira  
Supervision académique: Christophe Gironde et Alessandro Ambrosino, IHEID  
Remerciements: Marie Claire Peytrignet et Yasna Mimbela, Besity AG, et Gilbert Rugira

# Remerciements

Nous, les auteurs, sommes reconnaissants à tous ceux qui ont soutenu ce projet de recherche.

Il a été rendu possible grâce au soutien de notre institution académique, l'Institut de hautes études internationales et du développement, et de Caritas Suisse, qui a établi un partenariat avec l'Institut.

Nous tenons en particulier à remercier le professeur Christophe Gironde, notre coordinateur de projet à IHEID, ainsi qu'à Alessandro Ambrosino, l'assistant d'enseignement qui a revu notre travail et offert ses commentaires sur nos progrès préliminaires. Nous tenons également à les remercier de prendre le temps de faciliter notre communication avec le partenaire.

Nous témoignons notre reconnaissance à Gilbert Rugira, collaborateur de programme de Caritas Suisse au Burkina Faso, pour son accompagnement lors du projet. Nous remercions également Olivier Dumont pour le chaleureux accueil qu'il nous a offert quand notre projet de recherche a commencé.

Nous tenons également à remercier Marie Claire Peytrignet, chercheuse chez Besity AG, qui nous a guidé dans la formulation de nos questions de recherche et nous a offert de commentaires précieux sur notre travail de recherche.

*Diego del Moral, Lena Bossler et Jenisha Shah  
Genève, Octobre 2022*

# Résumé

## **Chapitre sur les bonnes pratiques en matière de plaidoyer**

Le chapitre sur les meilleures pratiques en matière de plaidoyer pour la protection des migrants examine ce qu'impliquent les termes plaidoyer, protection et meilleures pratiques, dans le contexte donné. Il présente ensuite quelques études de cas à travers le monde, où les programmes mis en œuvre pour la protection des migrants ont été couronnés de succès, et s'appuient sur ces études pour identifier certaines bonnes pratiques qui peuvent être reproduites au Sahel.

## **Chapitre sur l'aspect genre**

Ce dernier chapitre aborde l'aspect genre par rapport aux manifestations de la VBG et la prolifération de la traite au Sahel. Il remet en question, tout d'abord, le rôle déterminant des acteurs armés ou groupes armés non-étatiques en déstabilisant la région et comment cette stabilisation entraîne de multiples manifestations de la VBG touchant principalement les femmes, les filles et les migrantes situées aux pays, y compris le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Nous identifions donc les méthodes de protection et d'assistance existantes en matière de plaidoyer par les organisations internationales, l'ONU et ses agences et, enfin, les organisations nationales ou locales au Sahel pour lutter contre la VBG et la traite des personnes au Sahel.

## **Chapitre sur le suivi et l'évaluation du plaidoyer**

Le plaidoyer est un processus énormément complexe, en partie due à l'incertitude des contextes où il se déroule et à la nature particulière de l'objectif qu'il cherche à accomplir, le changement politique ou social. Or, le suivi et l'évaluation ont été d'abord utilisés dans le contexte des projets plus simples, au moins parce que la relation cause-effet entre les activités menées lors d'un programme ou intervention de développement était plus claire. Ce chapitre explique pourquoi il est important de suivre et d'évaluer les travaux de plaidoyer même s'ils présentent des défis qui apparaissent comme insurmontables. Reprenant la littérature sur le suivi et l'évaluation du plaidoyer, les caractéristiques qui font du plaidoyer un processus complexe à évaluer sont présentées. L'évaluation est un outil qui peut contribuer dans un large degré aux succès des organisations de plaidoyer en contribuant à l'apprentissage stratégique, mais elle doit être adaptée, ce qui est aussi abordé dans ce chapitre avec des sujets comme la théorie du changement, les différentes dimensions pour l'évaluation d'un plaidoyer et la conception des indicateurs.

# Contents

<b>Remerciements</b>	<b>i</b>
<b>Sommaire</b>	<b>ii</b>
<b>Abréviations</b>	<b>v</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
1. Le projet . . . . .	1
2. Le PROMISA . . . . .	1
3. Contexte de la migration au Sahel central. . . . .	2
4. Objectifs et questions de recherche . . . . .	8
5. Méthodologie . . . . .	11
6. Sources . . . . .	11
7. Atouts et limites de la méthodologie . . . . .	13
7. Un aperçu au travail de plaidoyer . . . . .	14
<b>Chapitre 1: Bonnes pratiques pour un plaidoyer en matière de protection et assistance des personnes migrantes</b>	<b>16</b>
1. Terminologie et principes . . . . .	16
1.1 Protection . . . . .	16
1.2 Plaidoyer. . . . .	17
1.3 Bonnes Pratiques . . . . .	18
2. Bonnes Pratiques. . . . .	19
2.1 Plaidoyer complémentaire avec des autre projets et coordonné . . . . .	19
2.2 Plaidoyer pour le renforcement de l'autonomie des migrants et des réfugiés. . . . .	24
2.3 Un plaidoyer qui cible les bons acteurs et qui est bien programmé . . . . .	27
3. Conclusion . . . . .	29
<b>Chapitre 2: La dimension du genre au Sahel et son inclusion dans les messages de plaidoyer</b>	<b>31</b>
1. Introduction: les acteurs armés non-étatiques, la déstabilisation au Sahel et la prolifération de la violence contre les groupes vulnérables . . . . .	31
2. Définissant la violence basée sur le genre (VBG) au Sahel . . . . .	32
3. Les manifestations de la violence basée sur le genre au Sahel . . . . .	33
4. La traite et les femmes migrantes au Sahel. . . . .	39

---

5. Les actions du plaidoyer par les organisations locales et internationales au Sahel . . . . .	42
6. Conclusion: vers une amélioration des actions pour combattre la VBG et la traite au Sahel . . . . .	46
<b>Chapitre 3: Le suivi et l'évaluation du plaidoyer</b>	<b>49</b>
1. Le suivi et l'évaluation . . . . .	49
2. Une brève histoire du champ de l'évaluation des travaux de plaidoyer . . .	51
3.1 Les bases de l'évaluation du plaidoyer . . . . .	53
3.2 L'évaluation de l'impact d'un plaidoyer . . . . .	56
4. L'importance de l'évaluation pour le plaidoyer . . . . .	60
5. Conclusion . . . . .	62
<b>Bibliographie</b>	<b>70</b>

# Abréviations

Abréviation	Définition
AELE	Association Européenne de libre-échange
ANLTP	Agence Nationale de la Lutte contra la Traite des Personnes
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples
CACH	Caritas Suisse
CEDEAO	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FCEI	Fédération des Églises Protestantes en Italie
FGM	«Female Génitale Mutilation»
G.A.N.E.S.	Groupes Armés Non-Étatiques/Acteurs Armés Non-Étatiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent Inter Agences
ICMC	Commission internationale catholique pour les migrations
ICR	International Rescue Commission
IRAP	International Refugee Assistance Project
JMED	Jeunesse Enfance Migration Développement
MGF	Mutilation Génitale Féminine
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

---

Abréviation	Définition
PROMISA	Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel
RDPP	Programme de Protection et de Développement Régional
TBB	Talent Beyond Boundaries
TDP	Traite de personnes
UA	Union Africaine
UNCDF	Fond d'équipement des Nations Unies
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
VBG	Violence Basée sur le genre
VSBG	Violence Sexuelle Basée sur le genre

---

# Introduction

## 1. Le projet

Le présent rapport, co-rédigé par Diego del Moral Suárez, Lena Bossler et Jenisha Shah (auteurs), est le résultat d'un projet de recherche appliquée (ARP) entrepris entre mars 2022 et décembre 2022. Dans le cadre de l'ARP à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), des équipes composées par des étudiants des masters interdisciplinaires collaborent avec des organisations partenaires. Les auteurs du présent rapport ont été associés à Caritas Suisse (CACH) pour son Projet d'Appui à la Protection des Migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel (PROMISA), plus spécifiquement dans l'élaboration d'un plaidoyer pour la protection des personnes migrantes au Sahel. Les étudiants ont travaillé en partenariat non seulement avec CACH ainsi qu'avec leur consultant désigné, Besity AG, pour faciliter la recherche. Le travail de recherche a bénéficié du soutien académique de l'équipe enseignante de l'IHEID, de Marie-Claire Peytrignet, directrice de recherche chez Besity AG, et de CACH. Le rapport présente les résultats clés relatifs à l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer et sur les façons dont un plaidoyer peut être utilisé pour assurer la protection des migrants dans les contextes vulnérables du Sahel central, une subrégion qui comprend le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

## 2. Le PROMISA

Le PROMISA est un projet financé par le Fonds fiduciaire de l'Union Européenne (FFUE) qui regroupe un consortium composé du réseau Caritas (CACH, Catholic Relief Services (CRS), Organisation Catholique pour le Développement de la Solidarité – Caritas Burkina (OCADES), Caritas Mali et Welthungerhilfe (WHH)). Il propose une réponse visant à assurer la protection des migrants les plus vulnérables et de contribuer à une meilleure gestion de la migration au Sahel. En couvrant des besoins urgents, en assurant l'accès aux services de base et à l'information, et en renforçant les capacités des acteurs et des structures locaux, PROMISA vise à améliorer l'assistance et la protection des migrants.

PROMISA a débuté en janvier 2020 et se terminera en janvier 2023. Il couvre des zones fragiles au Burkina Faso, Mali et Niger, agissant auprès des personnes migrantes les plus vulnérables, particulièrement les jeunes femmes et les enfants, les personnes victimes de la traite et les personnes non-candidates à un retour. PROMISA envisage d'atteindre trois résultats spécifiques:

1. R1: Assistance directe aux migrants.
2. R2: Acteurs-clés de la migration sensibilisés à la protection des migrants.
3. R3: Plaidoyer pour l'amélioration des stratégies nationales.

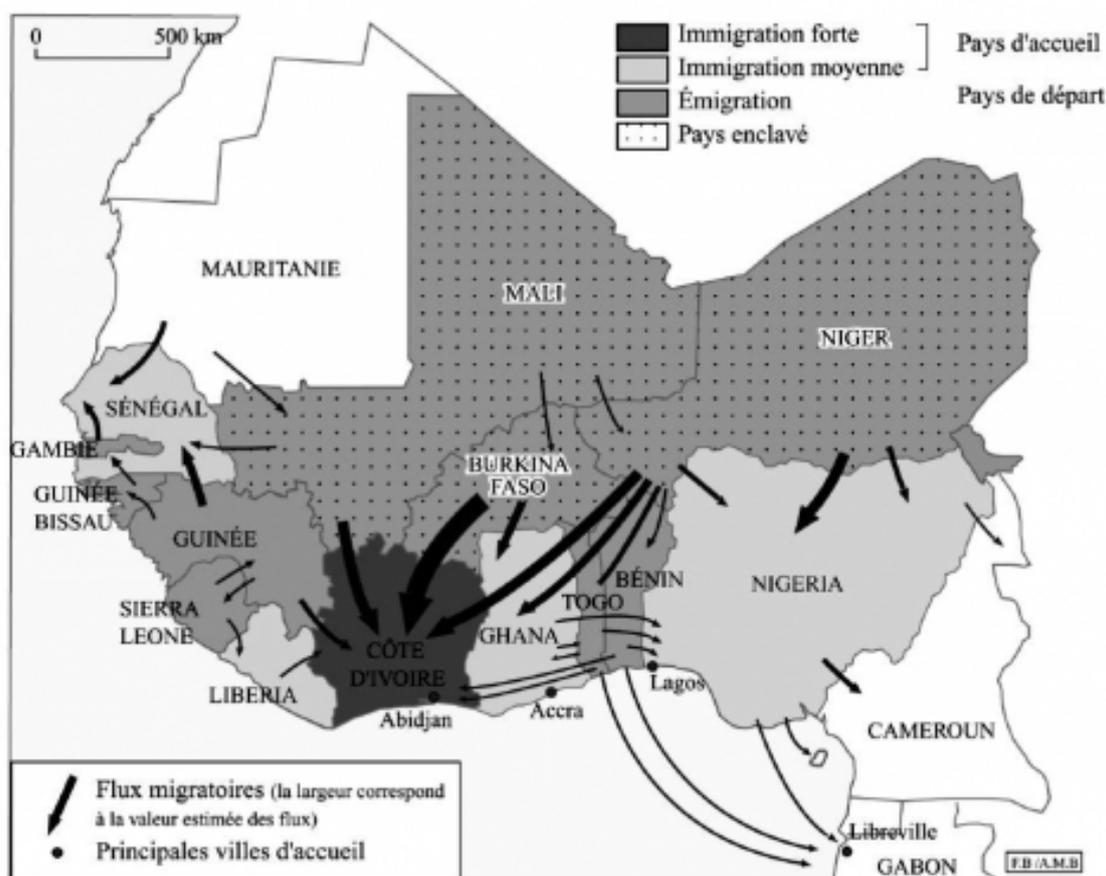
Parmi le troisième résultant du PROMISA se trouvent le renforcement des compétences techniques et institutionnelles des acteurs gouvernementaux et de la société civile, ainsi que leur inclusion dans une plateforme nationale pour améliorer la mise en oeuvre des stratégies nationales de protection des personnes migrantes. Pour atteindre ces résultats, PROMISA déploie une campagne de plaidoyer qui cible en priorité les ONG et les organisations internationales concernés par le sujet de la migration au Burkina Faso, Mali et Niger. Besity AG, un cabinet de conseil spécialisé dans les domaines de la migration, l'inclusion et la diversité, a été choisi par CACH pour fournir la méthodologie, un accompagnement et les outils nécessaires en vue d'améliorer la protection des migrants dans le Sahel et dans l'Afrique de l'Ouest.

Notre projet de recherche appliquée s'insère dans l'effort spécifique du troisième résultat du PROMISA, qui est focalisé autour du plaidoyer. En collaboration avec Besity AG et CACH, notre recherche vise à contribuer au développement et au succès de la stratégie de plaidoyer qui sera déployée au Sahel.

### **3. Contexte de la migration au Sahel central**

Bien que PROMISA vise en priorité la situation des personnes migrantes dans les trois pays qui composent le Sahel central (le Burkina Faso, le Mali et le Niger), il est nécessairement inscrit dans le contexte plus large de la migration en Afrique de l'Ouest. Cette région est depuis longtemps le théâtre d'importants mouvements composés par de flux migratoires saisonniers liés aux parcours pastoraux et au travail agricole dans les pays du Maghreb (comme l'Algérie et la Libye) et des pays côtiers (tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Nigéria). Ces routes sont en partie un héritage de l'époque coloniale, pendant laquelle

les autorités coloniales ont conduit un réaménagement des populations et des territoires pour l'exploitation de ressources et leur acheminement vers la métropole. Aux alentours des côtes se trouvaient les zones de fort investissements coloniaux (plantations, mines, ports) qui nécessitaient de la main-d'œuvre des populations du *hinterland* (Fall, 2006, pp. 235-236).



Source : d'après *L'Atlas de la zone Franc en Afrique subsaharienne*, La Documentation Française, p. 47.

**Fig. 1:** Migration en Afrique de l'Ouest après les indépendances - 1970s

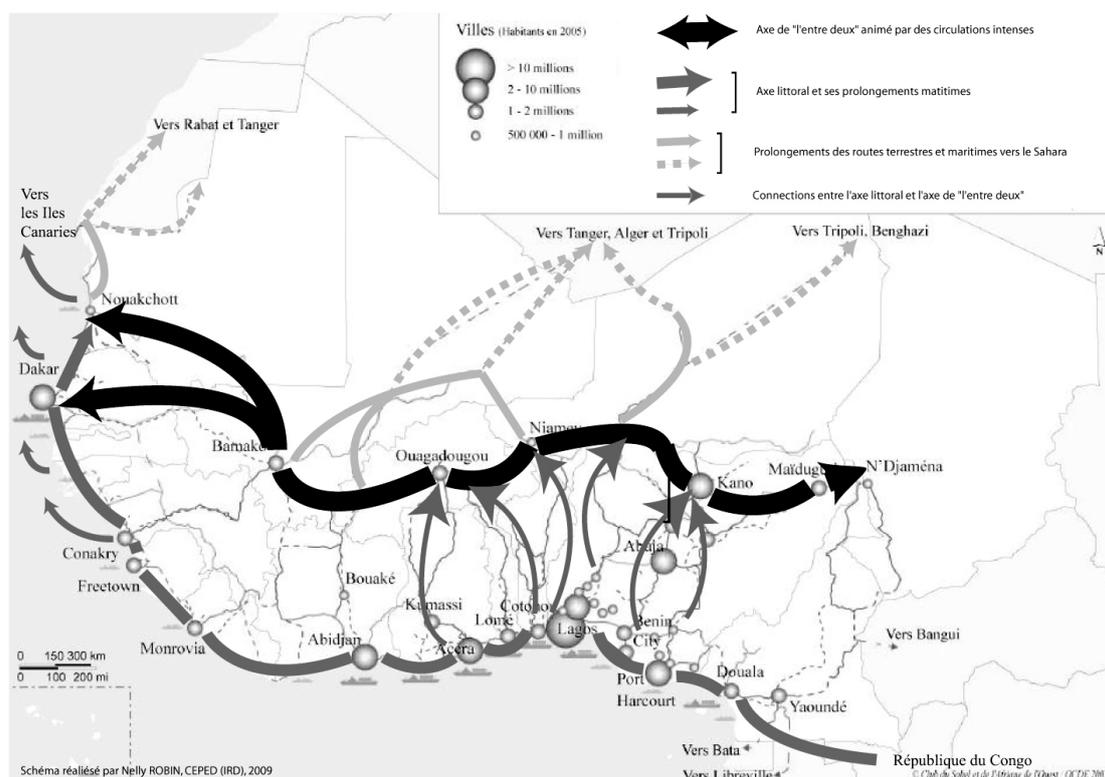
À l'aube des indépendances en Afrique de l'Ouest, les routes migratoires ont conservé en partie les caractéristiques de l'époque coloniale, excepté le contrôle et la vigilance que les autorités coloniales exerçaient sur les mouvements de la population. Dès la fin des années 1960, la circulation des personnes en Afrique de l'Ouest s'est donc structurée autour de trois pôles distincts:

1. Le Nigéria, dont l'économie a connu un essor aux années 1970 grâce au boom pétrolier.
2. La Côte d'Ivoire et le Ghana, avec l'exploitation de ressources comme l'or, le café ou le cacao, et la culture saisonnière du bétail.

3. Le Sénégal, non seulement par le commerce et par la culture de l'arachide, mais aussi à cause de ses universités (Charrière and Frésia, 2008, pp. 8-9).

La région a aussi été témoin de plusieurs vagues de déplacements forcés de personnes durant cette période. Ces déplacements ont été liés, d'une part, à des conflits armés—les guerres du Biafra au Nigéria (1967-1970) ou la lutte de libération de la Guinée-Bissau (1963-1973)—et, d'autre part, aux expulsions de citoyens étrangers dictées par certains gouvernements, comme au Ghana en 1969 ou au Nigéria en 1983 (Charrière and Frésia, 2008, pp. 10-11).

Les flux migratoires en Afrique de l'Ouest se sont plus clairement diversifiés à partir des années 1990. Les conflits sierra-léonais, libériens, et ivoiriens au début des années 2000 sont à l'origine des déplacements forcés de personnes, et ils ont aussi contribué à la modification des routes migratoires. En dépit du conflit en Côte d'Ivoire, de la saturation du marché au Sénégal, et de l'instabilité des régions pétrolières au Nigéria, ces trois pôles sont restés attractifs pour les personnes migrantes, tout comme le Ghana. Cependant, ils sont aussi devenus des pays «expulseurs» de migrants.



**Fig. 2:** Migration en Afrique de l'Ouest à l'aube du troisième millénaire

Durant les années 2000, seulement trois pays de la régions avaient de soldes migratoires

claires: le Mali et le Cap Vert avec de soldes négatifs (pays d'émigration) et la Côte d'Ivoire avec un solde positif (pays d'immigration). Le bilan du reste des pays était plus complexe, auquel est venu s'ajouter, comme conséquence du durcissement de la politique migratoire européenne, la migration de transit. Concernant particulièrement les trois pays visés par PROMISA, l'intensification de contrôles migratoires en Algérie, en Libye et au Maroc a contribué à une sédentarisation des personnes migrantes le temps qu'elle rassemble les ressources nécessaires pour continuer leurs voyages. De cette manière, Bamako, Ouagadougou et Niamey se sont constituées comme étapes obligées pour les individus désirant de gagner l'Afrique du Nord, d'où certains continuent vers l'Europe. La diversification des pays de destination a continué pendant les deux dernières décennies, résultant en le résultat présenté par le tableau suivant.

Pays	Nombre de personnes immigrées	Pourcentage de la population totale
Côte d'Ivoire	2,564,857	9.7%
Nigéria	1,308,568	0.6%
Burkina Faso	723,989	3.5%
Mali	485,829	2.4%
Ghana	476,412	1.5%
Benin	394,276	3.3%
Niger	348,056	1.4%
Togo	279,936	3.4%
Sénégal	279,929	1.6%
Ghana	476,412	1.5%
Gambie	215,659	8.9%

Source : UN DESA 2021.

**Tableau 1:** Principaux pays récepteurs de migrants en Afrique de l'Ouest – 2021

Malgré les narratives qui présentent l'Europe comme la destination par excellence des migrations africaines, dans l'Afrique de l'Ouest la migration reste toujours majoritairement de nature intra-régionale. Il est estimé que 90% des 7.4 million personnes migrantes résidant dans l'Afrique de l'Ouest était originaire d'un autre pays de la région. Cette caractéristique est sans doute un résultat des tendances historiques susmentionnées, mais elle est aussi soutenue par le processus d'intégration politique et économique des pays de la région. Lors de la création de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975, les États membres se sont compromis non seulement à supprimer les barrières à la circulation de marchandises, mais aussi à celles de personnes. Quatre années plus tard, les membres de la CEDEAO ont signé le *Protocole pour la libre circulation de personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement*, qui devait être mis en œuvre durant trois phases successives en 15 années.

Même si des accords successifs ont été établis pour faciliter la mise en œuvre du *Protocole*, des défis existent encore. Ils sont surtout liés au manque d'harmonisation des législations nationales et à la diversité des procédés pour franchir les frontières, comme par exemple l'usage d'une carte biométrique d'identité pour les pays francophone mais d'un passeport pour les anglophones. Si le droit pour les citoyens des pays CEDEAO pour circuler sans besoin de visa dans le territoire d'un pays CEDEAO est reconnu déjà par tous les États membres, ceci n'est pas le cas pour le droit de résidence et d'établissement, qui n'étaient reconnus que par quatre pays en 2016, et les législations nationales n'avaient pas aucune disposition pour garantir l'accès à l'emploi des citoyens étrangers d'un pays CEDEAO (Devillard et al., 2016). Finalement, la faiblesse économique de certains pays et les cycles économiques, ajoutés à la faiblesse institutionnelle de la CEDEAO et à la croissance de la xénophobie, signifie que les gouvernements peuvent, unilatéralement, arrêter les mesures permettant la libre circulation (Aniche, 2022). Cela a été le cas entre 2019 et 2020 avec la décision nigériane de fermer les frontières (Garba et Yeboah, 28, 2022)

Ce dans ce contexte plus large que s'insèrent les mouvement migratoires au Sahel central, subrégion composée par le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Comme l'Afrique occidentale, le Sahel central est actuellement le scénario d'une migration que l'on peut qualifier comme «migration mixte». Ce type de migration regroupe des «mouvements transfrontaliers de personnes, y compris des réfugiés fuyant la persécution et les conflits, des victimes de la traite et des personnes qui recherchent une meilleure vie et des opportunités économiques» (Ihring and Meskers, 2021). En effet, la situation sécuritaire de ces pays s'est détériorée depuis la dernière décennie, entraînant le déplacement de millions de personnes non seulement à l'intérieur de leur pays, mais aussi vers les pays voisins. Selon le HCR, la population de personnes officiellement reconnues comme réfugiées au Sahel central s'élevait à 410,000 en 2022 (UNHCR, 2022). Au Burkina Faso, 1,761,915 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays au 31 octobre 2022 (CONASUR, 31 Novembre 2022). La situation n'est pas meilleure ni au Mali ni au Niger, où l'on comptait près de 400,000 et de 200,000 personnes déplacées à l'intérieur respectivement (UNOCHA, 2022a ; UNOCHA, 2022b).

Les migrations actuelles au Sahel central s'insèrent dans le contexte spécifique de cette région, que certaines organisations, comme les Nations Unies, ont qualifiée comme une des situations humanitaires les plus complexes au monde (<https://humanitarianaction.info/>). Cette subrégion est considérée comme une des plus vulnérables aux effets du changement climatique. L'augmentation des températures mondiales sera 1,5 fois supérieure à la moyenne mondiale et les pluies saisonnières n'arrivent qu'une fois par an sur les petites par-

celles de terres agricoles qui fournissent de la nourriture à des millions de personnes (World Food Programme USA, 2021). Par conséquent, la variabilité climatique pose un problème sous-jacent avec des crises humanitaires et ceux liés aux conflits armés présents au Sahel (Koehnlein and Koren, n.d. ; Raineri, 2022 ; Larémont, 2021 ; Benjaminsen, 2016).

De plus, la région est également en proie à la violence. Boko Haram, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) et d'autres groupes non-étatiques représentent une menace persistante pour la stabilité de la région (Aniche, 2021). L'économie du brigandage et les nombreux réseaux de trafic des marchandises et de traite d'êtres humains, dans lesquels participent certains des groupes non-étatiques déjà mentionnés, contribuent également à la violence dans la région (Gaye, 2018, pp. 1-25). Certains groupes sont plus vulnérables et restent plus susceptibles à la traite des être humains, en particulier les femmes et les enfants.

Outre les acteurs non étatiques, le manque de stabilité de l'État a également un rôle à jouer. L'absence d'une législation appropriée, la négligence, l'exclusion et l'abus du pouvoir à l'encontre des populations vulnérables ont exacerbé la violence fondée sur le genre et déstabilisé les conditions de vie quotidienne des femmes et de leur familles.

Finalement, plusieurs routes migratoires convergent au Sahel central—notamment celles qui se dirigent vers l'Afrique du Nord et, pour certaines personnes, l'Europe. D'après des enquêtes récentes, le désert entre le Niger et la Libye est un espace particulièrement dangereux pour les personnes migrantes ; il concentre une grande partie des décès reportés par des personnes migrantes. Malheureusement, les violences physiques et sexuelles sont fréquentes aussi dans des villes comme Agadez (Niger), Bamako (Mali) ou Ouagadougou (Burkina Faso) (Breen, 2020). La sécuritisation des routes migratoires à travers le Sahel et le renforcement des contrôles aux frontières poussent les personnes migrantes à prendre des routes secondaires, plus dangereuses, et à prolonger leur séjour dans les pays de transit. Cela les met dans des situations plus vulnérables puisque les personnes migrantes sont déjà marginalisées en tant que migrantes, et à cette marginalisation s'ajoute d'autres discriminations, comme celles basées sur le genre pour les femmes (Davitti and Ursu, 2018).

La région connaît aussi une importante migration de retour, souvent de nature forcée. Selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), entre septembre 2017 et juillet 2021, 41,193 personnes migrantes ont été déportées de l'Algérie au Niger, dont la majorité (environ 95%) était des citoyens des pays de la CEDEAO ; pour des raisons

différentes, allant du manque de moyens économiques à la honte de rentrer chez eux après un échec dans l'expérience migratoire, de nombreux personnes rapatriées n'ont pas pu continuer le voyage vers leurs pays d'origine et elles sont restées bloquées au Niger, jusqu'à ce que la CEDEAO a pris connaissance de leur situation (CEDEAO, 2022).

## 4. Objectifs et questions de recherche

Dans le contexte susmentionné, le présent rapport vise à atteindre trois objectifs thématiques:

1. Les bonnes pratiques de plaidoyer à travers le monde.
2. La dimension du genre au Sahel et son inclusion dans les messages de plaidoyer.
3. Comme le plaidoyer est un processus complexe, le troisième chapitre a pour objective de fournir des éléments et des outils pour appuyer l'élaboration d'une méthodologie de suivi et évaluation pour des campagnes de plaidoyer en général.

### Chapitre 1: Les bonnes pratiques de plaidoyer à travers le monde

Chaque projet qui nécessite d'un plaidoyer s'accompagne d'une stratégie différent visant un public spécifique pour atteindre l'objectif fixé. Chaque stratégie de plaidoyer est donc unique à sa matière. Par conséquent, il est important d'étudier les différent stratégies de plaidoyer au monde afin d'identifier les meilleures pratiques communes à celles qui ont réussi. Bien que la taille de l'échantillon choisi dans ce rapport soit limitée, il propose une étude comparative de certaines stratégie de plaidoyer qui ont été couronnées de succès pour identifier les meilleures pratiques qui peuvent en être tirées. Le rapport répond ainsi aux questions suivantes:

- Quels sont les exemples de stratégies pour la protection de migrants qui ont eu des bons résultats?
- Quelles sont les bonnes pratiques en matière de plaidoyer dans le domaine de l'assistance et la protection des migrants adoptées dans le monde, particulièrement dans des régions connues par l'intensité de leurs flux migratoires?

Une troisième question a été convenue dans les termes de référence et les discussions initiales:

- Lesquelles de ces bonnes pratiques s'adaptent le mieux aux spécificités des situations locales au Burkina Faso, au Mali et au Niger afin de développer et améliorer l'assistance et la protection des migrants?

Cependant, le contexte du Sahel central est très unique. Vérifier la reproductibilité des stratégies de plaidoyer d'autres contextes au Sahel est donc une tâche difficile, voire impossible. Il faudrait prendre en compte de multiples variables, telles que les contextes socio-économiques et culturels, ainsi que le paysage politique de ces pays, indépendamment et ensemble. Compte tenu des sources d'information secondaire sur lesquelles a reposé la recherche, il n'a pas été possible de répondre à cette question et de déterminer à l'avance lesquels de ces exemples peuvent être reproduits de manière compréhensive au Sahel.

Ce chapitre, rédigé par Jenisha Shah, présente donc une étude comparative des actions de plaidoyer pour la protection des migrants entreprises dans différentes régions du monde. À travers cette étude, elle identifie des bonnes pratiques.

## **Chapitre 2: La dimension du genre au Sahel et son inclusion dans les messages de plaidoyer**

Ce chapitre affirme la nécessité d'identifier les plus vulnérables au Sahel, dans les trois pays ciblés, y compris le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Dans ces trois pays, il reste impératif de reconnaître le fait que les femmes font face à une double défavorisation en raison de leur genre et de leurs statuts en tant que migrantes ou personnes déplacées au Sahel. À cet effet, les questions de recherche guidant ce chapitre sont les suivantes:

- Quels sont les facteurs qui rendent vulnérables les femmes dans la région sahélienne?
- Comment les femmes sont-elles touchées par la violence basée sur le genre (VBG) et comment la VBG se manifeste-t-elle dans un contexte d'augmentation de la traite des personnes?
- Quels sont les principaux acteurs en matière de traite, quels sont les facteurs qui rendent la traite possible et de continuer à menacer les populations vulnérables, comme les femmes?
- Dans quelle mesure les questions de genre sont-elles prises en compte dans les plaidoy-

ers sur l'assistance et la protection des femmes migrantes? Quelles sont les dimensions du genre spécifiquement prises en compte?

- Quelles actions pour lutter contre la violence basée sur le genre sont établies dans la région, qu'il s'agisse d'action des organisations internationales ou non-gouvernementales, ou d'acteurs nationaux ou locaux?

Ce chapitre rédigé par Lena Bossler a pour but de traiter l'aspect genre au Sahel, y compris les principales lacunes de recherche, le lien étroit entre la violence basée sur le genre (VBG) et la traite de personnes, avec un focus sur les personnes migrantes, les femmes et les filles, et les acteurs armés non-étatiques, surtout les groupes djihadistes qui menacent et déstabilise la sécurité au Sahel.

De plus, ce chapitre examine également la façon dont les acteurs dans les trois pays font face aux manifestations flagrantes d'actes de violence contre les femmes et les femmes migrantes. Par rapport à cette dernière partie du chapitre, celle-ci se focalise sur les actions précises dans les campagnes de plaidoyer actuelles, celles des organisations internationales nationales pour trouver de possibles solutions pour mieux assister et protéger les femmes et les migrantes en matière des campagnes actuelles de plaidoyer menées dans la région.

Les questions de recherche qui ont guidé ce chapitre sont:

### **Chapitre 3: Les techniques de suivi et d'évaluation du plaidoyer**

Ce chapitre rédigé par Diego Del Moral esquisse les principaux défis à l'heure de suivre et évaluer des travaux de plaidoyer. Après avoir identifié les caractéristiques particulières du plaidoyer par rapport à des autres activités du secteur de développement, et précisé leur influence sur les procédés de suivi et d'évaluation, des méthodologies spécifiquement pensées pour l'évaluation du plaidoyer sont présentées. Les questions qui ont guidé ce chapitre sont les suivantes:

- Quels sont les types de méthodes de suivi et d'évaluation utilisées pour mesurer l'impact d'un projet de plaidoyer sur l'assistance et la protection des personnes migrantes dans les différentes régions du monde? Quelles sont les méthodes utilisées pour construire des indicateurs capables a) de déterminer si les activités sont correctement ciblées ; b) de déterminer si les mesures prises produisent des résultats concrets?

- Comment ces indicateurs d'impact peuvent être adaptés au contexte du Sahel dans le cadre du PROMISA?
- Quelles sont les contraintes et les limites des indicateurs? Peut-on les remédier?

## 5. Méthodologie

Ce rapport a utilisé une méthode de recherche qualitative comprenant les éléments suivants:

- Une examen de la portée de l'étude qui a aidé à formuler la structure et l'objectif de notre rapport (*desktop scoping review*). Nous avons ainsi restreint nos recherches au Sahel mais utilisé des informations provenant du monde entier, témoins de contextes similaires à ceux du Sahel.
- Par rapport au genre, nous avons incorporé les rapports, les enquêtes, les études pilotes, certaines politiques et les initiatives des organisations internationales, locales et régionales au Sahel traitant les sujets de la violence à l'égard des femmes ou la VBG, la traite et les actions mises en place en matière de méthodes de plaidoyer pour mieux protéger et assister les survivantes de la traite et les femmes qui ont subi des actes violents.
- Concernant l'aspect genre, avec un focus sur les acteurs armés non-étatiques, la dégradation des conditions de vie des femmes au Sahel, les manifestations de la VBG et la traite des personnes, principalement des femmes et des filles, nous avons concentré nos recherches sur les dimensions de genre prises en compte par les organisations internationales, telles que ONU Femmes ainsi que des initiatives innovatrices déjà mises en œuvre dans la région du Sahel.

## 6. Sources

1. Pour le chapitre sur les bonnes pratiques, notre recherche s'est portée sur différentes études de cas et cadres comparatifs à travers le monde. Nous nous sommes concentrés particulièrement sur les régions qui ont connu un afflux de migrants similaire à celui qu'a connu le Sahel. Une source d'information à ce sujet est la section sur les bonnes pratiques développée par le HCR pour le Pacte mondial pour les réfugiés. Une autre source d'information importante en la matière est la section sur les bonnes pratiques développée par le HCR pour le Pacte mondial pour les réfugiés.

Cette démarche se justifie par le fait que les meilleures pratiques en matière de plaidoyer doivent être adaptées non seulement à la protection des personnes migrantes mais aussi à la région du Sahel elle-même, compte tenu de son contexte unique. Le mandat du HCR est d'aider et de protéger les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides, et d'aider à leur rapatriement volontaire, à leur intégration locale ou à leur réinstallation dans un pays tiers. C'est pourquoi les rapports du HCR provenant des différentes parties du monde constituent un bon argument pour comprendre les besoins de protection et identifier les meilleures pratiques en la matière.

2. Pour le chapitre sur les questions de genre, la forte présence des acteurs armés non-étatiques, qui perpétuent la violence, contribuent aux nombreuses manifestations de la violence basée sur le genre (VBG), et aggravent la violence sous d'autres formes, la traite notamment, nous avons concentré nos recherches autour des rapports publiés par les fondations politiques à but non-lucratif subventionnés par les pays européens comme l'Allemagne (Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung). Nous avons examiné aussi les projets de recherche indépendants (Small Arms Survey), les agences gouvernementales du développement (l'Agence des États-Unis pour le développement international), et les confédérations des organisations humanitaires (Oxfam International).

De plus, nous avons incorporé des études exploratoires couvrant la prévention et l'élimination des violence édits par des organisations philanthropiques, comme TrustAfrica, ou des ONGs locales et internationales, traitant la problématique du genre (International Alert, Oxfam International), notamment les conditions des femmes et des femmes migrantes, et les expériences des survivantes du trafic illicite des migrants et de la traite des personnes.

Enfin, nous avons sélectionné des études écrites par les commissions (la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples), des politiques et des études de l'Union Africaine sur la région du Sahel, des rapports par les états faisant partie de la CEDEAO (avec un focus sur le Burkina Faso, le Mali et le Niger), et des rapports annuels des offices de l'ONU situés au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Finalement, nous avons intégré des rapports des Nations Unies et ses agences spécialisées telles ONU Femmes/ONU Femmes Afrique, le HCR ou l'Organisation Internationale pour les migrations, le Fonds d'équipement des Nations Unies, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime parmi d'autres.

Cette méthode met en valeur la nécessité de faire référence à une diversité des sources

pour approfondir les connaissances sur le genre dans le contexte sahélien, avec des thématiques complexes et multiformes où les conditions des femmes se dégradent au fur et à mesure avec une manifestation flagrante de la VBG et la traite des personnes. Tenir compte de la diversité des perspectives nous semble nécessaire afin de combler certaines lacunes du passé sur la grande question du genre et la façon dont les femmes, les filles et les migrantes sont suffisamment prises en compte, ou pas, dans les campagnes de plaidoyer au Sahel, et en particulier dans les trois pays ciblés par PROMISA.

3. La recherche sur le suivi et l'évaluation du plaidoyer s'est concentrée, dans un premier temps, sur l'expérience des organisations internationales et non gouvernementales. Nombre d'entre elles ont publié des manuels et des outils de plaidoyer qui, très fréquemment, consacrent une section à l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation. Ce sont des documents opératifs et didactiques, proposant des fois des approches rudimentaires, mais qui ne discutent pas de la diversité des méthodologies existantes. C'est pour cette raison que nous avons inclus des rapports produits par les Nations Unies et de différentes agences associés avec l'ONU (OIM, OCHA, IUT, ONU Femmes, le HCR, la FAO, le WFP, l'UNCDF, des fondations et des think tanks (la dite «littérature grise») sur le suivi et l'évaluation du plaidoyer, élaborés par des évaluateurs pour des évaluateurs, ainsi que la production académique sur le sujet, qui reste néanmoins limitée.

## **7. Atouts et limites de la méthodologie**

Le rapport a été recherché et produit par les auteurs en utilisant uniquement des sources d'information secondaires. De plus, les auteurs ont mené cette recherche depuis Genève, ce qui a empêché la réalisation d'entretiens de première main sur le terrain aux pays cibles. Or, cette limitation a été compensée par la présence d'une vaste littérature disponible sur les problèmes de protection des migrants au Sahel. L'appui périodique de CACH et de Besity AG nous a permis de rectifier certaines de ces lacunes grâce à leur commentaires et observations, et au partage des documents produits dans le contexte du PROMISA.

De nombreuses organisations de la société civile rendent compte de leurs activités et leurs résultats aux institutions donatrices. Les informations recueillies à partir de ces rapports donnent un aperçu du plaidoyer déjà mis en œuvre dans ce contexte. Cependant, le fait de s'appuyer sur ces rapports est limité par la partialité inhérente des ONG dans le compte rendu de leurs propres activités. Le rapport examine donc de manière objective ces activités afin d'éviter les biais et d'identifier les meilleures pratiques en la matière. Malgré l'importance du processus d'évaluation pour l'apprentissage, comme sera discutée dans

le chapitre 3, il est très rare que les organisations publient ses rapports d'évaluation, ou qu'elles les mettent à disposition du publique. Cela a rendu difficile de savoir si des travaux de plaidoyer spécifiques sur la protection des personnes migrantes sont suivis et évalués d'une manière distincte au reste. Pour terminer l'introduction, nous discutons la définition du plaidoyer en tant qu'un processus visant un changement, ce qui pose les fondations de la compréhension du plaidoyer au long de ce rapport.

## 7. Un aperçu au travail de plaidoyer

Bien qu'il soit aujourd'hui amplement reconnu comme un procédé utile pour tous les projets humanitaires et qu'il fasse partie des activités de nombreuses organisations, le plaidoyer ne jouit pas d'une définition unique ou universelle. Cette absence peut s'expliquer par la grande diversité d'organisations qui mènent des travaux de plaidoyer, des groupes bénéficiaires, des objectifs et des activités. Or les multiples notions autour du mot «plaidoyer» renvoient toutes finalement aux actions menées avec le but ultime d'accomplir un changement en bénéfice d'un groupe déterminé.

Certaines organisations proposent des définitions focalisées sur le groupe à bénéficier, comme le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). D'autre, comme CARE International, définissent le plaidoyer d'une manière plus général. Cette dernière considère que le plaidoyer est un processus entrepris de manière délibérée afin d'exercer une influence sur le développement, le changement ou la mise en œuvre des politiques publiques en faveur d'un groupe spécifique (CARE International, 2014, p. 1). Le réseau Caritas Europa, auquel appartient CACH, fait partie du second groupe, puisqu'il définit le plaidoyer comme «un processus qui vise à influencer un changement dans les politiques en poussant les acteurs à entreprendre certaines actions» pour atteindre des objectifs comme la modification des mentalités ou le changement des politiques, des pratiques institutionnelles ou du système politique (Caritas Europa, 2018, p. 13).

La préoccupation pour définir le plaidoyer apparaît aussi dans la littérature académique sur ce sujet. Une distinction est souvent établie entre les travaux de plaidoyer et d'autres activités menées par les acteurs engagés dans le domaine du développement international. Dans les dernière décennies du XXème siècle, la communauté du développement s'est rendu compte des limites des programmes traditionnels pour accomplir un changement social durable. À différence des projets focalisés dans la provision directe de biens et services, qui cherchent à fournir des prestations distribuables sans besoin de changer les politiques, le plaidoyer envisage précisément de modifier l'environnement à travers le changement

politique et/ou social pour assurer la provision durable de biens collectifs (Jenkins, 1987, p. 297). Par exemple, en apprenant aux fonctionnaires des droits d'une population vulnérable, l'on peut contribuer à que celle-ci ait accès à des services qui avant leur était rejetés. De cette façon, une définition générale du plaidoyer le considère comme:

un processus par lequel des individus ou des groupes, de manière systématique et délibérée, augmentent l'appui en faveur de, recommandent, influencent ou encouragent une décision ou une politique privée, locale, régionale ou nationale afin d'améliorer la situation d'une collectivité.<sup>1</sup>

Bien qu'elle soit un peu vague, cette définition, en se focalisant sur le but ultime que le plaidoyer vise, permet de considérer toute la diversité des plaidoyers puisqu'elle inclut toutes ses différentes formes (Jackson, 2014, p. 273). Bien entendu, l'on peut entreprendre des campagnes de plaidoyer dans des domaines politiques variés, tels que la démocratie, la protection de l'environnement, les droits des femmes, ou, dans le cas de PROMISA, la protection et l'assistance des personnes migrantes. De la même façon, les cibles des actions de plaidoyer ne sont pas forcément les décideurs politiques eux mêmes, puisque l'influence peut aussi passer par d'autres acteurs; l'on peut distinguer des cibles primaires pour les décideurs, et des cibles secondaires, qui, à leur tour, pourraient influencer les premiers (Vidal, 2018 p. 32). Dans la pratique, et pour faire leur évaluation plus facile, comme sera discuté plus tarde, la communauté d'évaluateurs conseille de développer de choisir une définition générale, telle que celle déjà proposée, comme point de départ pour ensuite l'adapter à une stratégie en particulier; de cette façon, l'on peut intégrer les différentes idées des acteurs concernés (Gardner and Brindis, 2017 p. 32).

Cependant, le plaidoyer n'est pas n'importe quelle activité. Bien que certains auteurs insistent en identifier le plaidoyer avec la notion encore plus grande d'influence, faire une distinction entre quelques actions d'influence et le plaidoyer peut conduire à une meilleure compréhension de ceci. Par exemple, certains auteurs identifient «l'activisme» comme une forme directe de plaidoyer, mais elle est différente puisque il articule des changements, opéré de manière directe par ceux qui sont affectés, à l'encontre d'un instrument de pouvoir, sans intermédiaires (Pruce, 2017p. 63), tandis que le plaidoyer implique la participation des acteurs qui agissent en faveur d'un groupe d'individus. Or, le plaidoyer n'est pas strictement la même chose que la provision d'aide; sinon qu'il est «une pratique qui appuie et prend une position solidaire avec l'autre, au lieu de l'inclure dans une relation charitable donateur-receveur» (Pruce, 2017 p. 69.)

---

<sup>1</sup>D'après Millstein and Sallis, 2011, p. 468, et Prakash and Gugerty, 2010, pp. 1-2.

# **Chapitre 1: Bonnes pratiques pour un plaidoyer en matière de protection et assistance des personnes migrantes**

Ce chapitre précise en premier lieu la signification des termes «protection», «plaidoyer» et «bonnes pratiques». Il présente ensuite des exemples de bonnes pratiques.

## **1. Terminologie et principes**

### **1.1 Protection**

Selon le Comité Permanent Inter Agences (IASC), la protection englobe toutes les activités visant à assurer le plein respect des droits de l'individu, conformément aux textes des lois pertinentes, à savoir les droits de l'homme, le droit humanitaire international et le droit des réfugiés (HCR, 2008). Dans son manuel sur la protection, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) indique que la protection n'est pas un concept abstrait, mais désigne une fonction dynamique et orientée vers l'action. La protection englobe une série d'activités qui répondent à des préoccupations politiques et opérationnelles. Celles-ci sont mises en œuvre en coopération avec les gouvernements. Les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme doivent mener ses activités de manière impartiale, sans distinction basée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, le langage ou le genre.

En référence à ces définitions, la protection englobe trois éléments: un objectif, une responsabilité et des activités. Son objectif est de protéger et défendre les droits des personnes et de leur assurer une vie digne et respectable. La protection implique donc également une responsabilité qui consiste à veiller à ce que les droits des personnes soient respectés.

Enfin, elle implique une action pour étendre cette protection lorsque des droits sont violés. Cependant, le large éventail d'activités compris par le travail de protection rend difficile de se limiter à une activité spécifique et rend le concept un peu abstrait.

L'absence d'actions spécifiques dans le cadre de ce qui peut être considéré comme une activité de protection a néanmoins quelques aspects positifs. La nature du travail de protection le rend central à toutes les autres activités et à tous les programmes.

Slim et Bonwick, dans leur guide protection pour les agences humanitaires, tentent de classer l'aspect activité de la protection en cinq modes d'action (2005). Les trois premiers modes sont la dénonciation, la persuasion et la mobilisation. Ce sont essentiellement des activités de plaidoyer humanitaire. Les deux autres modes d'action sont le renforcement des capacités et la substitution. Elles impliquent généralement une combinaison d'assistance humanitaire et d'expertise technique partagée sur le terrain (Slim and Bonwick, 2005). La substitution est un dernier recours qui devient nécessaire lorsque les autorités responsables ne veulent pas ou sont manifestement incapables, malgré un soutien, de prendre les mesures appropriées. La substitution consiste à ce qu'une agence humanitaire prenne la place opérationnelle des autorités responsables. Dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrons sur les trois premiers modes d'action pour la protection, qui font partie du plaidoyer.

## 1.2 Plaidoyer

Comme cela a été dit, la définition du plaidoyer de l'HCR reconnaît que pour provoquer un changement dans les politiques et les pratiques gouvernementales, la première étape de l'action de plaidoyer implique également la sensibilisation. La définition générale de plaidoyer de l'HCR mentionne la sensibilisation du public, et dans la pratique il y a cinq thèmes sur lesquels plaide cette agence: l'intégration, les procédures de détermination (du statut de réfugié), les attitudes publiques, le développement de la loi et des politiques, et l'accès au territoire/non refoulement (O'Neil and Emerson-Keeler, 2019).

De même, l'OIM a une politique d'intégration de la protection (*protection mainstreaming*). Cette politique incorpore les principes de protection dans toutes les réponses humanitaires de cette agence. En ce qui concerne l'intégration de la protection, la Politique de protection dans l'action humanitaire de l'IASC et la Déclaration des Principes de l'IASC sur la centralité de la protection, documents publiés en 2013, soulignent que les acteurs humanitaires doivent s'engager collectivement pour obtenir des résultats significatifs en matière de protection, afin de réduire les risques globaux pour les populations touchées (OIM). Par

conséquent, les bonnes pratiques en matière de plaidoyer pour la protection et l'assistance des migrants sont composées par un large éventail d'activités, impliquant des acteurs différents. Toutefois, à travers tout cela, la protection et l'assistance aux migrants restent l'objectif central de ses activités.

Une évaluation faite par le HCR sur l'efficacité et la pertinence des approches de plaidoyer avec l'Union Européenne (UE) et les pays de l'UE/Association Européenne de Libre Échange (AELE) a révélé un manque général de coordination et de partage des expériences de plaidoyer entre les pays, les bureaux régionaux et le siège (O'Neil and Emerson-Keeler, 2019). La première section de ce rapport se concentre donc sur le partage d'expériences et de stratégies de plaidoyer réussies. En répertoriant les différentes pratiques de plaidoyer pour la protection et l'assistance des migrants à travers le monde, nous identifions des actions qui peuvent être identifiées comme des meilleures pratiques pour le plaidoyer.

Les exigences en matière de protection, et donc le plaidoyer pour la protection, varient évidemment selon les contextes et ne peuvent pas être interprétées ou appliquées de manière universelle. Par conséquent, les exemples de bonne pratique mettent en lumière également les défis de leur mise en œuvre.

### **1.3 Bonnes Pratiques**

Le Pacte mondiale pour les réfugiés énumère certains critères constitutifs de ce qui est considéré comme «bonne pratique», dont deux se distinguent. Le premier critère est que les bonnes pratiques peuvent être adaptées, reproduites et/ou élargies. Le second est que les bonnes pratiques mettent en évidence les possibilités de maximiser l'effet et l'utilisation efficace de ressources.

Les bonnes pratiques identifiées dans ce rapport tiennent compte de ces critères pour s'assurer qu'elles seront pertinentes dans le contexte du Sahel. Pour être considérée comme pertinente, le rapport se concentre sur des exemples de pays qui ont un afflux migratoire similaire à celui du Sahel.

Le Sahel et les trois pays en question ont un contexte très particulier. Comme mentionné précédemment, un plaidoyer qui a fonctionné dans une autre partie du monde n'est pas nécessairement adaptable au Sahel. Le contexte socioculturel et économique des pays du Sahel central varie non seulement de celui des autres pays du monde, mais aussi entre eux. Il est donc impossible de juger si un plaidoyer réussi dans une autre partie du monde aura également du succès au Sahel jusqu'à ce qu'il soit mise en œuvre. Par conséquent, les

exemples contenus dans ce rapport ne sont pas évocateurs d'une duplication. Ils servent d'exemples pour déduire les bonnes pratiques en matière de plaidoyer qui ont fonctionné dans la mise en œuvre de leurs activités.

En octobre 2022, le déficit de financement du Plan de réponse humanitaire pour la région de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, qui comprend le Burkina Faso, le Mali et le Niger, s'élevait à 59% du besoin total (OCHA, 2022). Par conséquent, les bonnes pratiques sont celles qui permettent d'utiliser des ressources limitées pour obtenir un maximum de résultats.

## **2. Bonnes pratiques : études de cas**

### **2.1 Plaidoyer complémentaire avec des autres projets et coordonné**

Une bonne pratique commune identifiée dans les différents projets de plaidoyer pour la protection est la complémentarité avec d'autres projets, de sorte que l'ensemble de ces parties soit suffisant pour répondre à la totalité des besoins de protection des personnes. Un plaidoyer complémentaire et coordonné garantit également que les efforts ne soient pas dupliqués et que les ressources limitées soient utilisées dans un effort conjoint pour maximiser les résultats. Les projets suivants ont réussi à atteindre leur objectif de protection en complétant et en coordonnant leurs efforts en vue d'un objectif commun.

#### **i. Unir les efforts pour la localisation et le plaidoyer pour la protection. Le Moyen-Orient en Jordanie, au Liban et en Irak**

La région du Moyen-Orient est confrontée à une des plus grandes crises de déplacement forcé au monde. L'ONU estime que 6,1 millions de Syriens sont déplacés à l'intérieur de leur pays, dont 2,98 millions résident dans des zones assiégées et difficiles d'accès. Sur les 5,5 millions de réfugiés syriens dans le monde, la grande majorité réside dans les pays voisins (la Turquie, le Liban, l'Égypte et l'Irak). Si la Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens, le Liban et la Jordanie accueillent le plus grand nombre de réfugiés par habitant. Les problèmes de développement dans la région ont été exacerbés par la crise des réfugiés. En outre, les progrès durablement acquis et les perspectives de stabilité, de paix et de prospérité ont été compromis.

Dans ce contexte, le Programme Européen de Développement Régional et de Protection (RDPP) a été lancé en 2014. Il s'agit d'une initiative européenne rassemblant plusieurs donateurs soutenant le Liban, la Jordanie et l'Irak pour mieux comprendre, planifier et at-

ténuer l'impact du déplacement forcé des réfugiés syriens sur les communautés d'accueil. Son objectif stratégique est de faire en sorte que les réfugiés et les populations d'accueil vivant dans les communautés touchées par le déplacement aient plein accès à leurs droits, soient en sécurité, et que les réfugiés puissent avoir recours à une solution durable (rapatriement volontaire, réinstallation dans un pays tiers ou intégration locale dans le pays d'asile).

Avec le déplacement syrien comme point central du programme, le RDPP adopte une approche régionale, en particulier dans le domaine de la recherche et du plaidoyer, tout en veillant à ce que la programmation et les partenariats reflètent et soient pertinents pour le contexte national dans lequel ils opèrent. Pendant la phase I du projet, 45 partenariats stratégiques et innovateurs ont été mis en œuvre dans la région.

Le tableau suivant montre une liste avec quelques projets qui ont été mis en œuvre pour le plaidoyer et le dialogue politique, ainsi que pour la protection. Il s'agit d'une liste avec quelques exemples du type de projets qui ont été mis en œuvre par le RDPP.

<b>Projet</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Objectif</b>
Enhanced Capacity Of CSOs in Lebanon To Influence Regulatory Frameworks and Policies Affecting Refugees' Protection and Increase The Access to Protection Services and Assistance For Refugees	Oxfam	En ce qui concerne le renforcement des capacités du réseau, Oxfam et ALEF (Act for Human Rights) ont travaillé avec le réseau pour mettre à jour la stratégie de plaidoyer et le plan d'action, pour développer un cadre de suivi de la protection permettant aux membres du réseau de fournir des preuves à des fins de plaidoyer et enfin pour mettre en œuvre conjointement des initiatives de plaidoyer aux niveaux local, national et international, afin d'atteindre les objectifs du réseau.
ACCESS: Accountable Cross Country Coordination For GBV Emergency Safe Settings	ABAAD	L'objectif du projet était de contribuer à la mise en place de mécanismes holistiques et responsables de protection, de prévention et de réponse à la VBG aux niveaux institutionnel et communautaire. Dans le cadre du projet, des outils pertinents en matière de VBG ont été produits et approuvés par les acteurs concernés et les capacités des différentes parties prenantes aux niveaux national et locaux ont été améliorées pour répondre aux besoins des victimes de VBG. Le projet s'est également efforcé d'accroître le sentiment de sécurité, les connaissances et les compétences en matière de compétences de base des femmes victimes de VBG ou exposées à ce risque.
VOICE & Accountability for Syrian Women & Men	ABAAD	Le projet travaille avec des jeunes, principalement des réfugiés syriens, pour défendre leurs droits auprès des autorités par le biais d'outils artistiques, et pour accroître leur capacité à sensibiliser leurs communautés en tant qu'agents de changement autonomes et actifs.
Tackling Child Labour Among Syrian Refugees And Their Host Communities In Jordan And Lebanon	OIT	Ce projet soutient la protection des enfants (réfugiés et non réfugiés) travaillant dans les pires formes de travail des enfants, par le biais du renforcement des capacités et du plaidoyer aux niveaux local et national. Il se concentre sur le renforcement des capacités des parties prenantes et des institutions nationales clés en ciblant le personnel du gouvernement, les membres du personnel des organisations d'employeurs et de travailleurs, les ONG nationales, la police, les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux et les dirigeants communautaires afin de répondre et de traiter les questions relatives au travail des enfants et de développer des services pour les enfants à risque ou impliqués dans le travail des enfants.
Strengthening Refugee Protection Through Capacity-Building Of Lebanese Local And National Authorities	HCR	Le projet soutient le Ministère de l'intérieur du Liban et les municipalités dans leurs efforts pour normaliser et renforcer les performances de la police municipale--qui est en première ligne pour s'occuper des réfugiés--et des acteurs de la sécurité, ainsi que pour intégrer les questions de droits de l'homme et de protection des réfugiés.

Tableau 2 : Projets dans le cadre du RDPP

La liste susmentionnée contient quelques exemples du type de projets qui ont été mis en

œuvre par le RDPP.

Un examen de ce programme mené par l'UE a conclu que «la logique de mise en œuvre du RDPP reste aujourd'hui très pertinente pour intervenir sur les conséquences de la crise des réfugiés au Moyen-Orient» (RDPP, n.d.). Le programme a été reconnu pour son cadre d'intervention global, qui répond aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, et pour l'association d'une assistance à court terme et d'un objectif de résilience à plus long terme. L'évaluation a également constaté que, pendant la première phase, le programme a travaillé avec diligence avec les partenaires locaux pour renforcer ses capacités dans la formulation, la gestion et le suivi des projets. L'évaluation a conclu que le RDPP «s'est avéré être une modalité très efficace de réponse pratique à une crise prolongée en termes de prévision adéquate, de flexibilité et de comblement des lacunes stratégiques» (RDPP, n.d.).

L'évaluation de la phase I a aussi souligné la nécessité de mener des recherches pertinentes, de les partager et de les utiliser pour une planification basée sur les faits, la programmation et le plaidoyer. En unissant les efforts des différentes entités et en collaborant avec le gouvernement, le RDPP a pu mettre en œuvre plusieurs projets et passe maintenant à la deuxième phase. Cette approche qui consiste à unifier les efforts de plaidoyer ainsi qu'à partager les responsabilités entre les partenaires par le biais d'une approche collaborative, est une bonne pratique pour le plaidoyer. Bien qu'elle soit différente, la crise des réfugiés au Moyen-Orient partage avec la crise humanitaire au Sahel le fait d'être une situation prolongée. Cette approche du plaidoyer peut également être imbibée.

## **ii. Appui à l'engagement de la société civile dans la promotion et la protection des droits des migrants au Niger**

Pays de transit entre le Sahel et le Maghreb, le Niger occupe une position pivot dans les questions migratoires. Ce pays doit également faire face à d'importants déplacements de populations liés à une dégradation des situations sécuritaire et humanitaire. Le pays fait ainsi face à un flux important de migration mixte.

Le deuxième cas est celui d'un projet fournissant des informations, des conseils juridiques et du soutien, et menant des actions de plaidoyer pour faciliter l'accès à des voies complémentaires pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale au Niger.

Dans le cadre du projet, Forum réfugiés-Cosi a créé et coordonné une plateforme interna-

tionale sur les parcours complémentaires pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale au Niger, regroupant un large éventail d'acteurs impliqués dans le développement de ces parcours.<sup>2</sup>

Cette plateforme permet de partager les pratiques, l'expertise, les défis communs, de créer un réseau de coopération opérationnelle et de mener un plaidoyer commun. Par exemple, un projet mis en oeuvre dans le cadre de cette plateforme a été le **Projet d'appui à l'engagement de la société civile dans la promotion et la protection des droits des migrants au Niger**. Mis en oeuvre en partenariat avec JMED (Jeunesse Enfance Migration Développement), ce projet, qui est toujours en cours, entend soutenir une dynamique de réseau naissante parmi les organisations de la société civile autour de la promotion et de la défense des droits des migrants dans les régions d'Agadez, Tahoua et Niamey. Il s'agit de consolider les bases de ce réseau ; de renforcer les capacités d'action des organisations membres en faveur de l'accès aux droits des migrants ; et de plaider pour la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits des personnes (Forum réfugiés, n.d.).

Les objectifs de ce projet sont:

- Appuyer la structuration du Réseau Migration Développement Droits Humains (REMIDDH). Composé d'une quinzaine d'organisations membres, ce réseau vise à renforcer les synergies entre les organisations nigériennes sur les enjeux migratoires.
- Renforcer les capacités d'action des organisations de la société civile nigérienne en faveur des personnes en besoin de protection parmi les migrants en vulnérabilité.
- Promouvoir une politique migratoire attentive aux droits humains à travers une plus grande mobilisation de la société civile nigérienne dans un dialogue avec les pouvoirs publics.

Les résultats suivants ont été obtenus grâce à ce projet:

- Renforcement des compétences des organisations locales.
- Surveillance des violations de droits perpétrées contre les migrants.
- Soutien financier à des associations locales engagées dans la surveillance ou la sen-

---

<sup>2</sup>Quelques exemples de ces acteurs sont International Refugee Assistance Project (IRAP), Amnistie Internationale, International Catholic Migrant Commission (ICMC), la Croix Rouge européenne ou Refuge Point.

sibilisation des population locales sur le respect des droits des migrants.

- Dialogues nationaux avec les autorités nigériennes.

L'une des pratiques qui a aidé ce projet à atteindre ses objectifs est son approche multi-acteurs. Cette approche et un effort coordonné ont été essentiels pour accéder à des informations qualitatives sur les bénéficiaires, les procédures et obtenir le soutien des partenaires dans la procédure et la réception.

## **2.2 Plaidoyer pour le renforcement de l'autonomie des migrants et des réfugiés**

Une autre bonne pratique en matière de plaidoyer pour la protection des migrants est un plaidoyer qui vise à assurer l'autonomie des réfugiés avec l'aide de programmes inclusifs. L'inclusion signifie que les programmes facilitent la participation des réfugiés à leur planification et à leur mise en œuvre. Les projets suivants montrent la mise en œuvre réussie du plaidoyer pour le renforcement de l'autonomie et donc de la protection des réfugiés.

### **i. OIT/Jordanie: Programme de Reconnaissance des Acquis (PRA) pour les réfugiés et les communautés d'accueil, Jordanie**

La présence de réfugiés syriens dans l'économie informelle jordanienne a contribué à la segmentation du marché du travail, de nombreux réfugiés acceptant de travailler dans des conditions d'exploitation, faute de meilleures options.

Cela a affecté les salaires et les conditions de travail non seulement des Syriens, mais aussi des Jordaniens. Cet effet est particulièrement prononcé chez les jeunes travailleurs et les femmes jordaniens. La formalisation de l'emploi des réfugiés syriens visait donc à empêcher une nouvelle détérioration des salaires et des conditions de travail des travailleurs des deux communautés.

En offrant une voie claire et efficace pour formaliser, développer et accréditer les compétences, le programme vise à aider les travailleurs des deux communautés à accéder à un travail décent. L'objectif était également d'aider les Syriens à obtenir des permis de travail, afin de formaliser leur emploi dans le pays.

Grâce au PRA, les réfugiés et les communautés d'accueil sont formés et certifiés, ce qui leur donne accès à des permis de travail officiels et leur permet d'entrer dans l'économie

formelle. Depuis 2016, la Jordanie a commencé à faciliter l'accès des réfugiés syriens au marché du travail (US Department of State's Bureau of Population 2018). Il s'agit notamment d'assouplir les procédures, de dissocier le permis de travail du parrainage par l'employeur (système de la kafala), tant dans l'agriculture que dans la construction, et de renoncer aux frais d'obtention des permis de travail dans certains secteurs et de permettre aux syriens résidant dans les camps d'accéder aux emplois dans les communautés d'accueil (US Department of State's Bureau of Population, 2018).

Le programme PRA comprend un cours de formation théorique de quatre jours offert par une institution locale reconnue, afin de minimiser les coûts d'opportunité des participants en matière de renonciation aux revenus. Ce cours prépare au marché du travail, et apprend sur la sécurité et la santé au travail, et sur les droits fondamentaux des travailleurs. En outre, des visites d'encadrement et de *coaching* de quatre jours effectuées par un formateur agréé permettent aux participants de bénéficier d'un retour d'information technique sur ses performances professionnelles sur le lieu de travail. Un test pratique est ensuite organisé sur le lieu de travail, qui peut être répété en cas d'échec après une journée supplémentaire de formation. Après avoir passé un examen final, le bénéficiaire a droit à un certificat de compétences formelles reconnaissant son apprentissage antérieur et actualisé. Pour chaque bénéficiaire, un profil technique est établi, qui comprend les coordonnées, les certificats, les tâches et fonctions, une liste de contrôle des compétences et les évaluations respectives. Le certificat donne accès à une reconnaissance officielle, permettant de légaliser le statut du travailleur (US Department of State's Bureau of Population, 2018).

Ce type de renforcement des capacités aboutit finalement à un résultat en matière de plaidoyer. Dans le cas présent, il a permis d'ouvrir les professions du secteur de la construction aux femmes en permettant un changement de réglementation.

Les accomplissements de ce programme sont les suivants (US Department of State's Bureau of Population, 2018):

- Conception d'un programme et du matériel de formation, pour la reconnaissance des acquis dans 14 professions (dépassant l'objectif original de dix professions).
- Formation en reconnaissance des acquis pour 5000 travailleurs du secteur de la construction.
- Programme de formation en cours d'emploi pour 481 personnes dans le secteur de la confiserie et de la confection.

- Équipement et dotation en personnel de cinq bureaux d'orientation et de soutien à Amman, Mafrq, Irbid, Zarqaa et Karak. Mise en place des bureaux dans les centres pour l'emploi de Zaatari et d'Azraq, fournissant des conseils et de l'aide pour la délivrance de permis de travail.
- Permis de travail obtenus et orientation professionnelle fournie à 12,901 réfugiés syriens (dépassant l'objectif original de 8000 travailleurs).
- Formation et certification de 20 bénéficiaires (sur les 50 ciblés) pour devenir des *coachs* et des formateurs dans leurs professions.

Toutefois, ce projet n'a pas été sans difficultés. Parmi les défis à relever, il y a celui d'atteindre les bénéficiaires, en particulier les réfugiés. De plus, l'inclusion des femmes n'était pas envisageable car toutes les professions leur étaient interdites. En outre, le système d'accréditation et d'autorisation était faible et les capacités techniques pour la mise en œuvre du programme étaient insuffisantes.

Ces défis ont été surmontés par différentes méthodes. Par exemple, le défi de la sensibilisation a été relevé grâce à une collaboration étroite avec le HCR, en utilisant les stratégies suivantes :

1. Le HCR a envoyé un SMS aux réfugiés enregistrés ;
2. Le HCR a établi un contact entre le BIT et les réfugiés (orientation) ;
3. L'OIT et le HCR ont organisé des sessions d'orientation dans différents endroits ;
4. L'OIT a conçu une page Web pour l'enregistrement ;

Par la suite, la faiblesse du système d'accréditation et d'autorisation a été adressée par le biais d'un renforcement intensif des capacités de ses capacités, y compris le développement et le pilotage conjoint des procédures d'évaluation. Les prestataires de formation ont reçu une formation sur la RPL et d'autres aides techniques, y compris le développement de matériel de formation et d'outils d'évaluation pour répondre aux exigences de certification. Enfin, le plaidoyer en faveur de l'ouverture des professions du secteur de la construction aux femmes conduit désormais à un changement de réglementation.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un cas de plaidoyer direct, les résultats obtenus par ce projet

atteignent ceux d'un projet de plaidoyer. Les bonnes pratiques des programmes inclusifs qui visent également à atteindre l'autonomie des réfugiés constituent donc une étape importante dans le plaidoyer pour la protection des migrants.

### **2.3 Un plaidoyer qui cible les bons acteurs et qui est bien programmé**

Souvent, le plaidoyer est interprété dans son un sens étroit, ce qui peut conduire à négliger les nouvelles solutions. Cependant, penser de manière créative pour engager la communauté et identifier les bons partenaires pour atteindre les objectifs de plaidoyer peut être très utile, comme le montrent les exemples ci-dessous.

#### **i. Soutenir les communautés d'accueil par des partenariats de collaboration, Ouganda**

En 2017, 1,3 million de personnes vivaient avec le VIH en Ouganda, la prévalence la plus élevée étant observée chez les femmes et les jeunes femmes. Bien que des efforts accrus aient été déployés pour renforcer les initiatives de prévention et de traitement dans tout le pays, des taux élevés de transmission persistent et, en 2016, 33% des personnes vivant avec le VIH n'avaient toujours pas accès au traitement (Wilkinson, n.d.).

Lutheran World Federation (LWF) Ouganda est le programme national du réseau mondial d'églises. LWF a établi un partenariat innovant avec le réseau ougandais des dirigeants religieux personnellement affectés par le VIH/SIDA. Le programme vise à élargir les possibilités pour les réfugiés et les membres des communautés d'accueil pour accéder aux ressources et services de santé sexuelle et reproductive. Le programme doit permettre d'alléger la pression sur l'Ouganda, en tant que pays hôte, en fournissant un soutien technique et opérationnel qui s'aligne sur les priorités nationales.

Le projet a organisé des formations pour les réfugiés sud-soudanais, dont beaucoup jouaient le rôle de chef dans la colonie ou dans leur propres organisations religieuses au Sud-Soudan. Les formations se sont déroulées en plusieurs langues (acholi, arabe, madi, anglais) pour répondre aux besoins des réfugiés de différentes tribus et ethnies du Sud-Soudan et se sont concentrées sur les questions liées au VIH/SIDA, au contrôle des naissances et à la violence liée au sexe.

À travers ces formations, le projet vise à s'appuyer sur la crédibilité des communautés locales et des chefs religieux de confiance afin de lutter contre la stigmatisation et la désinformation. L'une des pratiques les plus innovantes utilisées par le projet est l'utilisation et l'intégration du théâtre, de la danse traditionnelle et d'autres arts créatifs pour sensibiliser

à la santé sexuelle et reproductive, et au VIH/SIDA.

« Ils ont amené Bosmic Otim. Il a montré aux gens les dangers du VIH/SIDA. Il a donc chanté et la musique a permis à certaines personnes d'apprendre à se protéger du VIH/SIDA<sup>3</sup> » - Dit une personne interrogée (Wilkinson, n.d.).

De nombreux réfugiés interrogés ont spécifiquement mentionné l'importance de l'utilisation des danses traditionnelles et des représentations théâtrales pour inciter les réfugiés à s'engager et à participer aux interventions du projet.

La réussite du projet tient à son approche innovant, qui a permis d'identifier les bons partenaires, en ce cas les chefs religieux, pour mettre en œuvre ses activités. L'art, comme la musique et le théâtre, occupe une place importante dans chaque contexte culturel. C'est aussi un outil d'influence très puissant. C'est pourquoi le projet peut être reproduit dans d'autres contextes, le Sahel inclus.

De nombreux réfugiés et informateurs de la communauté d'accueil ont également discuté des interventions visant à sensibiliser aux moyens de faire face aux inégalités fondées sur le sexe, y compris les voies d'orientation pour les femmes victimes de violence liée au sexe. Une femme réfugiée a réfléchi à ce qu'elle considérait comme les aspects les plus importants du programme de lutte contre le VIH/SIDA :

«On nous apprend que si notre mari a une liaison, il faut d'abord faire un test avant de recommencer à avoir des rapport sexuels avec lui, et aussi que si quelqu'un comme moi est violé, je dois aller chercher une assistance médicale dans les trois jours pour qu'on me mette sous PEP afin de m'éviter de contracter le VIH/SIDA. Oui, ce sont les bonnes choses concernant le projet de la LWF<sup>4</sup>».

Presque tous les réfugiés qui ont participé à la formation sur la santé sexuelle et reproductive ont demandé que la formation se poursuive et s'étende à d'autres communautés afin qu'elles puissent elles aussi bénéficier de ces connaissances et être "sensibilisées" aux questions du VIH/SIDA et du contrôle des naissances

Les stratégies suivantes ont contribué à l'obtention des résultats souhaités pour le projet :

- La LWF a établi des partenariats innovateurs afin d'élargir les possibilités d'accès aux

---

<sup>3</sup>Originellement en anglais, traduit en français

<sup>4</sup>Originellement en anglais, traduit en français

services de santé sexuelle et reproductive et à l'éducation pour les réfugiés et les communautés locales.

- Les stratégies tenant compte du sexe et de l'âge ont été alignées sur les priorités nationales visant à réduire les taux élevés de transmission du VIH, en particulier chez les femmes et les filles, ce qui permet d'alléger la pression sur le pays d'accueil grâce à un soutien opérationnel, technique et financier.
- La LWF a créé des solutions locales, efficaces et abordables en collaborant avec les chefs religieux locaux et en s'appuyant sur les formes locales d'art et de danse traditionnelle pour sensibiliser à la violence sexiste et au SIDA.

Ce cas démontre le rôle essentiel que jouent les chefs religieux et communautaires pour aider à réduire les tensions ethniques et la discrimination, ce qui favorise la cohésion sociale et la résilience des communautés de réfugiés et d'accueil.

### **3. Conclusion**

Le rapport définit le plaidoyer et la protection, ainsi que ce qui peut constituer une bonne pratique en matière de plaidoyer. En appliquant ces critères et l'interprétation du plaidoyer et de la protection aux études de cas décrites ci-dessus, on peut identifier quelques bonnes pratiques à retenir dans le plaidoyer pour la protection des migrants. Ces bonnes pratiques sont celles qui peuvent probablement être reproduites dans le contexte du Sahel et qui visent à utiliser un minimum de ressources pour obtenir un maximum de résultats.

Un point commun sous-jacent entre ces bonnes pratiques est également que ces plaidoyers ont obtenu des résultats durables à long terme. Par exemple, dans le cas du projet PRA en Jordanie, les certifications obtenues par les personnes qui ont bénéficié des formations les ont dotés de compétences qui améliorent non seulement leur employabilité sur le marché du travail dans l'avenir immédiat, mais qui resteront avec elles pour toujours. Dans le cas de l'Ouganda, la sensibilisation au SIDA peut contribuer à effacer le tabou qui y est associé à l'ensemble de la communauté.

Ces pratiques ne sont pas mises en œuvre de manière isolée, mais dans le cadre d'un effort conjoint et coordonné. Le plaidoyer qui vise à améliorer l'autonomie des réfugiés vise aussi à assurer leur protection en les dotant des outils nécessaires pour y parvenir. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le rôle des solutions innovantes, par le biais de financements

novateurs ou de l'art créatif. Comme le montrent les études de cas présentées ci-dessus, cette approche a permis d'obtenir des résultats positifs en utilisant moins pour obtenir plus.

Comme décrit ci-dessus, la défense des intérêts et la protection peuvent être interprétées de différentes manières. Cependant, dans tout plaidoyer, il est important d'identifier le bon public ciblé. Par exemple, lorsque vous plaidez pour un changement de politique, il est important d'identifier ceux qui vous soutiennent et ceux qui sont contre vous. Enfin, avant la mise en œuvre de toute activité, il faut collecter suffisamment de données pour aider à définir les bonnes stratégies dans le contexte.

Bien que le rapport développe ces pratiques et suggère celle qui pourrait être le mieux adapté au contexte du Sahel, il ne fournit qu'une analyse au niveau macro par le biais d'études de cas disponibles en ligne. Il ne faut pas oublier que dans la pratique, les bonnes pratiques doivent être dérivées des expériences locales et tenir en compte le contexte culturel dans leur fonctionnement.

# **Chapitre 2: La dimension du genre au Sahel et son inclusion dans les messages de plaidoyer**

## **1. Introduction: les acteurs armés non-étatiques, la déstabilisation au Sahel et la prolifération de la violence contre les groupes vulnérables**

L'influence des groupes rebelles, des milices locales, des acteurs armés non-étatiques<sup>5</sup>, des trafiquants de drogues illicites, des trafiquants d'êtres humains et, plus récemment, des trafiquants des nombreux migrants situés dans les pays de transit, et finalement, des groupes identifiés comme djihadistes posent tous une grande menace pour la stabilité et la gouvernance des pays au Sahel central, surtout en ce qui concerne le maintien de l'ordre contre les forces perpétrant des actes violents (Zanoletti and Riche, 2020). Afin de comprendre les vulnérabilités de certains groupes et la prolifération de différentes manifestations de violence, il faut avoir une connaissance approfondie du Sahel, une région complexe à cause des conflits et des acteurs étatiques et non-étatiques.

En premier lieu, la crise libyenne, cristallisant la chute du régime de Kadhafi, a déclenché une crise géopolitique commençant au nord du Mali marquée par la rébellion des Touareg et une occupation des groupes définis comme djihadistes en 2012 (Gaye, 2018). Celles-ci signifient un tournant majeur au Sahel, avec une telle déstabilisation régionale dans les pays voisins au Mali, que les experts et les chercheurs soulignent souvent le fait qu'il existe «une

---

<sup>5</sup>Tandis qu'il n'existe pas une définition uniforme de ce que constitue un acteur non-étatique armé, en matière de droit international humanitaire par rapport aux conflits, ceux-ci sont parfois associés aux responsables tels que «des groupes armés et des entreprises militaires et de sécurité privé» (Daboné, 2012 p. 419).

convergence d'intérêts entre le crime organisé, les rébellions et le terrorisme» (Eljarh, 2016, p. 12). Par conséquent, cette crise géopolitique a contribué à la dégradation des conditions socio-économiques, avec un niveau de chômage élevé, ainsi qu'une émergence d'activités illicites, notamment la circulation de la drogue et le trafic des personnes traversant les zones de transit frontalières via le Mali et le Niger (Eljarh, 2016, pp. 14-16).

En deuxième lieu, la traite de personnes et les prises d'otages sont aussi devenus un commerce lucratif pour les groupes djihadistes, notamment l'AQMI, connu pour son alliance avec Al-Qaïda, et d'autres tels que la Force de libération du Macina (FLM), Ansaroul Islam, l'État Islamique du Grand Sahel, Jama'at Nasr wal Muslimin, Ansar Dine (2011 à 2017) et le Mouvement pour l'Unification du Jihad en Afrique de l'Ouest (2011 à 2013) (Çonkar, 2020, p. 7; Zanoletti and Riche, 2020, pp. 32-36 ; International Alert, 2020, pp. 13-19 ; Gaye, 2018, pp. 7-23). Cependant, l'absence de présence étatique et militaire tant en Afrique de l'Ouest que dans la région du Sahel elle-même favorise la corruption ainsi que la collusion entre les acteurs non-étatiques et les forces de défense et de sécurité réparties dans toute la vaste région (Eljarh, 2016, pp. 14-16).

En parallèle avec la prolifération des acteurs armés non-étatiques et de la violence plus généralement, l'échec de l'État au plan socio-économique a engendré une défavorisation de populations vulnérables, notamment les communautés pastorales et villageoises, les jeunes et les chômeurs, les migrant-e-s et les réfugié-e-s et les personnes déplacées, et également les femmes et les enfants vivant déjà une vie précaire et souvent dans des conditions dangereuses (Çonkar, 2020 ; Mangan and Nowak, 2019, pp. 1-28). En résumé, les populations vulnérables qui sont concernées subissent des violences dans leur vie quotidienne, et la violence agit en tant que déterminant dégradant leur vies et leurs possibilités de survie.

## **2. Définissant la violence basée sur le genre (VBG) au Sahel**

Avant d'identifier comment la violence basée sur le genre se manifeste au Sahel, et plus particulièrement au Niger, au Mali et au Burkina Faso, il faut définir ce que le cadre légal à l'échelle internationale reconnaît comme violences à l'égard des femmes. D'après l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'Article I de la Déclaration sur l'Élimination à l'égard des femmes établit la définition officielle suivante:

«...les termes violences à l'égard des femmes désignent tous actes dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou de la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou de la vie privée» (Assemblée Générale des Nations Unies, 1994)

Tandis que le terme «violence à l'égard des femmes» reste souvent utilisé, celui de «violence basée sur le genre» (VBG) est également employé pour élargir la définition et la rendre plus inclusive. D'après l'Union Africaine, ce concept reconnaît l'importance de mettre l'accent sur le genre. À cet effet, ce n'est pas seulement le fait d'être une femme ce qui rend une personne plus vulnérable à des actes violents, il faut également tenir en compte «tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et qui est fondé sur les différences de genre qui sont socialement attribuées entre les femmes et les hommes» (African Union 2018). De plus, les politiques de l'Union Africaine, en 2009 par exemple, énumèrent les types multiples de la VBG, principalement la violence sexuelle, la prostitution forcée, la violence domestique, la traite, le mariage précoce, les mutilations génitales féminines et d'autres crimes (African Union 2018).

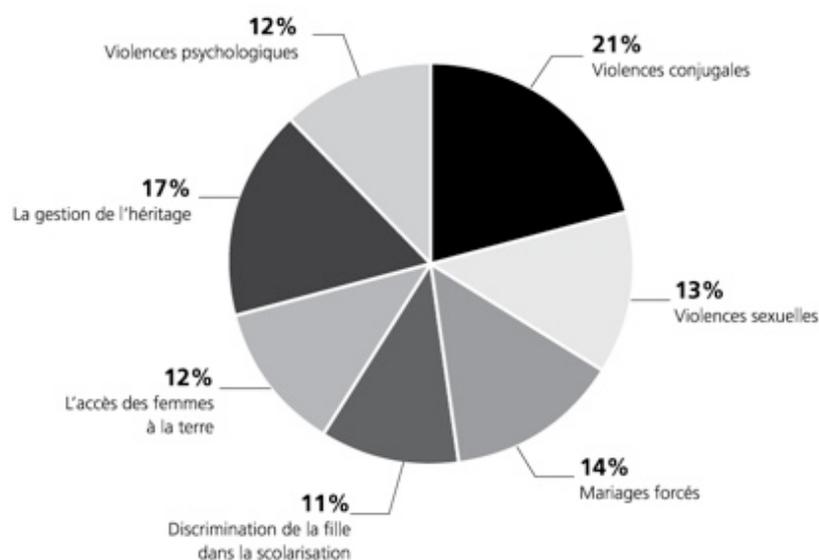
Plusieurs experts chez Friedrich-Ebert-Stiftung, Oxfam, Trust Africa, Violence Basée sur le Genre (Sous Cluster), L'Initiative Spotlight, International Alert, le Projet 21 (Monitoring régional de protection), l'ONU Femmes, la CEDEAO, l'Union Africaine, observent que la violence ne se manifeste pas que d'une manière physique. Il y a plusieurs formes sous lesquelles la VBG peut se manifester au Sahel, y compris le Burkina Faso, le Mali et le Niger (Ndiaye, 2021 ; Labaume, 2020 ; Pascaline, 2019 ; Trust Africa, 2020 ; VBG Sous Cluster Protection Burkina Faso, 2020 ; International Alert, 2020 ; CEDEAO, 2020). À cet égard, les autres catégories prennent la forme d'une violence verbale, économique, sexuelle et psychologique dans ces trois pays spécifiques (Ndiaye, 2021).

### **3. Les manifestations de la violence basée sur le genre au Sahel**

Souvent citée, une étude conduite par Friedrich-Ebert-Stiftung Peace and Security observe que la violence basée sur le genre a des impacts néfastes sur les jeunes ou les adolescents, les femmes, les veuves, les personnes handicapées, malades ou isolées, et aussi sur les femmes migrantes ou celles déplacées (Ndiaye, 2021). D'après cette étude, il est évident que le problème est persistant au Sahel central. Selon les données recueillies

concernant certaines régions au Burkina Faso, comme les Hauts-Bassins, les violences psychologiques (12%), la gestion de l'héritage (17%), l'accès à la terre (12%), la discrimination des filles dans l'éducation (11%), le mariage forcé (14%), les violences sexuelles (13%) et enfin les violences domestiques (21%) représentent les principales formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées (Ndiaye, 2021, p. 14).

Graphique 1. Principales formes VBG faites aux femmes et aux jeunes filles Hauts-Bassins

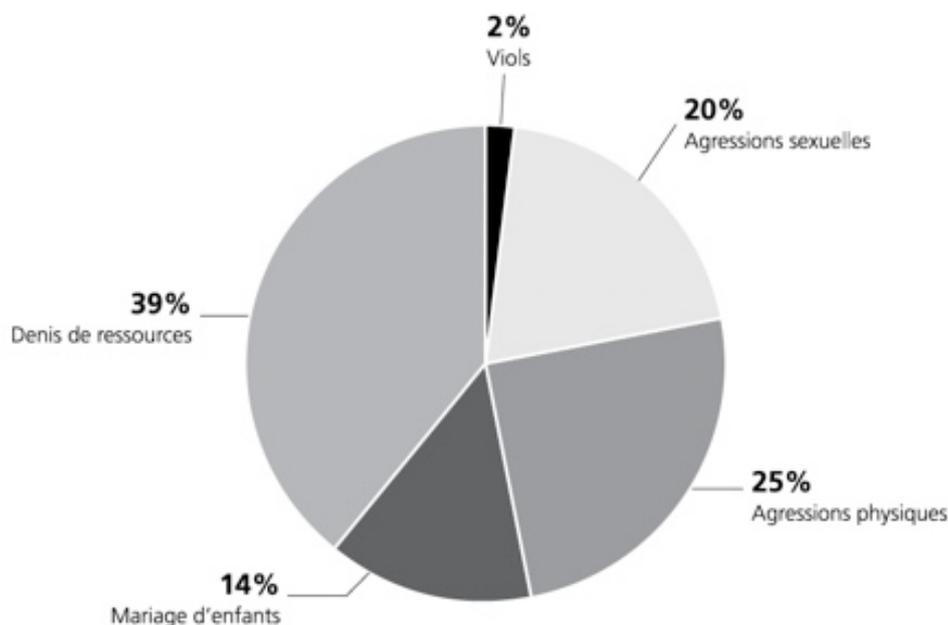


Source : Rapport Trust Africa, 2019

Fig. 4

Selon le nombre d'incidences de VBG au Mali en 2019, le déni de ressources représentait 39% des cas, les agressions physiques 25%, tandis que les agressions sexuelles et les viols représentaient 20% et 2% respectivement.

Graphique 4. Nombre d'incidents de VBG rapportés en 2019 au Mali



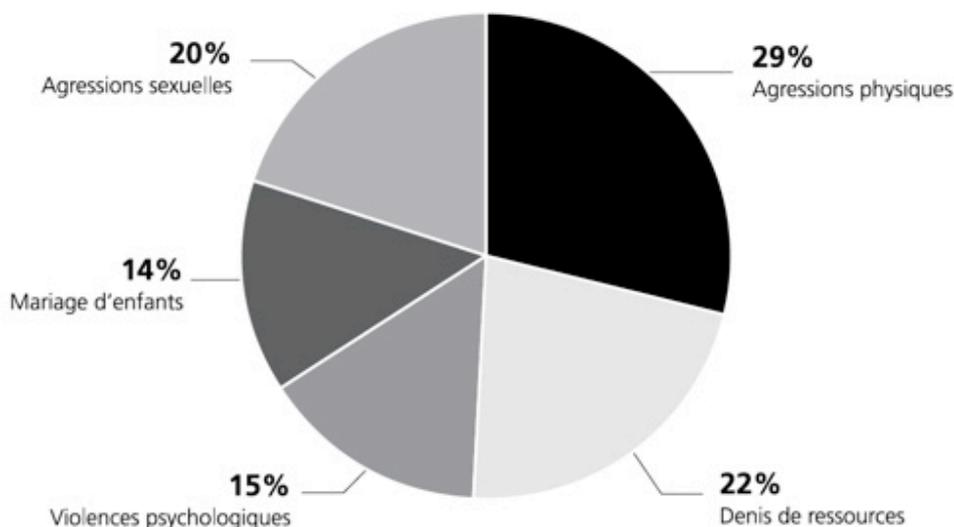
Source : Session de Plaidoyer de haut niveau à l'intention des leaders communautaires en faveur de l'adoption d'une loi sur les violences basées sur le genre, Juin 2020, Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Fig. 5

En revanche, pour les incidences de VBG au Niger durant 2018, le déni de ressources représentait 22%, le mariage d'enfants 14%, les agressions physiques 29%, tandis que les agressions sexuelles 20% et les violences psychologiques représentaient 15% du total des cas signalés pour cette année (Ndiaye, 2021, p. 23).

Dans la même veine, des chercheurs analysant plusieurs études au Burkina Faso soulignent la présence de la violence physique et conjugale (les bastonnades, les coups et les blessures, la maltraitance, le viol, le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, l'excision des filles et des jeunes femmes), la violence sociale (mariages forcés, exclusion sociale, allégations de sorcellerie), la violence verbale («les injures publiques»), la violence conjugale (dans les foyers par les époux), la violence morale et psychologique, et la violence économique (empêchant l'accès à terre/les titres fonciers/la gestion de l'héritage) (Pascaline, 2019, pp. 1-78 ; Labaume, 2020, pp. 1-28).

Graphique 5. Répartition des VBG au Niger



Source : Politique Nationale Genre du Niger, 2018

Fig. 6

Une étude menée par TrustAfrica montre la montée de la VBG en se focalisant sur les régions des Cascades, du Centre Nord, du Plateau Central et les Hauts Bassins. Si l'on prend l'exemple de la dernière, les Hauts Bassins, à l'ouest du Burkina Faso, avec une population de 1.410.284 personnes (49,4% d'hommes et 51.6% de femmes), la conception du genre reste fondée sur une définition stricte, ce qui renforce les rôles traditionnels entre les femmes et les hommes (Pascaline, 2019, p. 22). Les distinctions entre les deux sexes et la réduction des femmes à cause de leur genre<sup>6</sup> sont attribuées au paysage rural de la région et aux tendances des villageoises à adopter des valeurs plus traditionnelles (Pascaline, 2019, p. 22).

De plus, le faible niveau d'instruction des filles et des femmes, la domination masculine enracinée au niveau socio-culturel, «la répartition des richesses disponibles» dans la structure familiale, un statut inférieur de la femme à cause de la religion dominante musulmane, sont tous des facteurs qui impactent et dégradent la condition des femmes qui habitent dans les Haut Bassins (Pascaline, 2019, pp. 24-27). L'étude de TrustAfrica souligne aussi qu'il ex-

<sup>6</sup>Selon la publication «AU Strategy for Gender Equality and Women's Empowerment: 2018-2028», l'Union Africaine fait la distinction suivante entre sexe et genre. «Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques et anatomiques que les hommes et les femmes possèdent à la naissance», tandis que «le genre fait référence aux rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société. C'est cet aspect du genre que nous abordons dans notre quête d'inclusion sociale, d'égalité des sexes de réduction de la pauvreté, par exemple».

iste parfois un manque des données précises, malgré l'identification des principaux acteurs de la VBG. En général, les tendances démontrent que les auteurs de la violence conjugale, des violences sexuelles, et de la violence économique sont majoritairement des hommes et que les victimes principales sont soit des femmes ou soit des jeunes filles ou d'autres enfants au foyer ou dans les communautés concernées (Pascaline, 2019, p. 27).

En outre, l'on témoigne une amplification significative de la VBG contre les femmes au Mali, où elles représentent 50% de la population. Dans ce pays, la VBG se trouve parmi toutes les régions, telles que Bamako, Mopti et Koulikoro (Pascaline, 2019, p. 19 ; Trust Africa, 2020). D'après une enquête menée par TrustAfrica, avec un fort accent sur les entretiens individuelles et les *focus group discussions* avec des femmes âgées de 18 à 49 ans, les raisons pour lesquelles les femmes subissent la VBG sont étroitement liées aux facteurs suivants: «les réalités culturelles maliennes: le mépris des femmes et leur soumission, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes et la marginalisation des femmes» (Trust Africa, 2020 p. 4).

Par ailleurs, les participantes de l'enquête affirment également que «l'analphabétisme et la pauvreté des communautés» accentuent l'intensification de la VBG dans le contexte malien. Enfin, les femmes qui ont participé dans l'enquête ont souvent fait référence au "manque d'activités économiques pour les femmes," ce qui est reflété dans les chiffres soulignant que les femmes "vivent à 64,2% en dessous du seuil de pauvreté" (Indices d'inégalités de genre (IIG), 2015).

Dans une certaine mesure, les chiffres montrent une société inégale où les femmes se trouvent dans des situations précaires ou instables. En même temps, cette étude de TrustAfrica ne cite pas explicitement les auteurs ou ceux qui sont les principaux responsables, sauf les allusions aux maris abusifs, les partenaires intimes violents ou les hommes dans des structures familiales perpétuant la VBG (Trust Africa, 2020, p. 23). Les parents des jeunes filles jouent un rôle pertinent en matière des mariages précoces, lesquels sont souvent rationalisés, ou même exploités, conformément à certaines pratiques traditionnelles ou religieuses dans la foi musulmane (Ndiaye, 2021 p. 21).

En ce qui concerne d'autres pratiques néfastes, la FGM (*Female Genital Mutilation*) reste préoccupante. D'après l'Enquête Démographique et de Santé sortie en 2018, environ 89,0% des filles et des femmes au Mali ont subi la FGM. Dans le cas du Mali et la montée de la VBG contre les femmes et les filles, ce contexte national possède un lien étroit entre la déstabilisation sécuritaire, économique, sociale, et politique suite au coup d'Etat, agissant

comme un véritable effondrement de la société avec des impacts dévastateurs sur la région sahélienne. (Ndiaye, 2021 pp. 21-22).

Finalement, analysant le cas du Niger par rapport à la prolifération de la VBG contre les femmes, celle-ci est plus présente dans les régions d'Agadez et de Zinder, mais elle se trouve également dans d'autres comme Dosso et Maradi (Ndiaye, 2021, p. 22). En plus, un rapport annuel de 2018, auquel l'expert Ndiaye fait référence, établit que «la maltraitance psychologique/emotionnelle, le viol, les agressions sexuelles, les agressions physiques, le mariage forcé et le déni de ressources» constituent la majorité des types de la VBG au Niger (Ndiaye, 2021, p. 22). En termes des actes violents eux-mêmes, la violence physique représente 43%, et ensuite, la violence sexuelle représente 28,3%, suivi par le mariage précoce ou forcé (4,8%), le non-access à ses propres ressources (6,6%) et les insultes (17,1%) (Ndiaye, 2021, p 22).

De manière générale, les mêmes problématiques sont mentionnées dans les cas du Burkina Faso et du Mali, et en particulier, concernant la VBG contre les jeunes filles et les femmes qui est renforcée aux structures ou dans le cadre familial (Ndiaye, 2021, p. 24). Restant un élément spécifique au pays, la polygamie reste «largement répandue» et est «un déterminant majeur de violences basées sur le genre...». Pour cette raison on observe la tendance où «une grande rivalité entre co-épouses, enfants des coépouses et familles alliées» prolifère dans la sphère domestique entraînant des impacts négatifs et désastreux pour les femmes confinées aux structures traditionnelles autant que religieuses (Ndiaye, 2021, p. 25). Les hommes et les membres des familles deviennent donc les principaux responsables, réaffirmant les structures typiquement associées avec celles d'une société patriarcale. Comparativement aux derniers exemples des études focalisant sur la VBG au Burkina Faso et au Mali, une différente problématique se manifeste en ce qui concerne celle des déplacements parmi de nombreux facteurs sous-jacents engendrant une telle prolifération de la VBG principalement contre les femmes au sein du pays.

En fait, il ne faut pas considérer seulement les hommes responsables<sup>7</sup> pour les incidences flagrantes de la VBG, mais il est important de prendre en compte le fait que les véritables auteurs de la VBG sont des acteurs non-étatiques armés (ou simplement des groupes

---

<sup>7</sup>Il faut préciser que les études comme celle de TrustAfrica (2019), et plus particulièrement, celle de Ndiaye (2021), mentionnées auparavant, font référence aux hommes dans le contexte du mariage ou dans celui de la structure familiale (violences conjugales et domestiques). Bien que les hommes soient identifiés en tant qu'acteurs de la violence contre les femmes ou la violence basée sur le genre (VBG), l'identification des hommes spécifiques reste ambiguë puisqu'on parle des actes violents commis contre les femmes comme population totale. En même temps, il faut néanmoins préciser ceux qui sont responsables pour les actions encore plus sévères, notamment la VBG en forme de la traite des personnes et la traite des populations vulnérables, comme les migrantes ou les femmes déplacées au Sahel central.

armés), souvent identifiés comme «djihadistes» ou «extrémistes»<sup>8</sup>, qui déstabilisent la situation sécuritaire régional au Sahel (Dieng, 2022, pp. 10-22 ; Wagh, 2022 ; **unicef2020** ; International Alert, 2020, pp. 33-38) En conséquence, il va sans dire que la précarité des femmes, au niveau socio-économique, les multiples formes d'insécurité, et les manifestations nombreuses de la VBG, celles des violences verbales, psychologiques, économiques, sexuelles, physique, sont engendrées, en quelque sorte, face à des violences étatiques permettant la continuation et l'augmentation de la VBG contres les femmes aux pays ciblés tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

## 4. La traite et les femmes migrantes au Sahel

Les organisations internationales identifient, au fur et à mesure, le fait que la VBG ne touche pas que les femmes habitant dans des zones urbaines et rurales, mais aussi celles qui sont des femmes migrantes (Wagh, 2022; Duran, 2020; UNODC, 2020; OIM, 2014). Toutefois, l'intersection entre la VBG et les situations désespérées des femmes migrantes n'est pas toujours évidente, en particulier, la relation avec les enjeux que les femmes migrantes doivent surmonter, comme la traite par les réseaux des trafiquants principalement dans les zones instables. Les femmes subissent à des degrés disproportionnés les violences, et en particulier les femmes migrantes souffrent d'une double marginalisation non seulement à cause de leur genre mais aussi à cause de leur statut migratoire.

Avant de mieux comprendre les multiples impacts du lien potentiellement étroit entre la VBG et la traite, il faut, dans un premier temps, définir ce qui constitue l'acte de la traite elle-même. Conformément au «Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes des enfants», mis en place le 15 novembre 2000, et les définitions utilisées par l'Organisation Internationale pour les migrations de l'ONU (OIM ONU), la traite des personnes concerne:

«le Recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne

<sup>8</sup>Les experts et les auteurs des rapports illustrent le fait que la terminologie, notamment l'usage des termes "djihadiste", "extrémiste" ou même "terroriste", reste controversée. D'une part, l'usage de ces termes par le public est répandu. D'autre part, les spécialistes critiquent ces termes afin de les problématiser au contexte d'une énorme partialité occidentale reflétant les méconnaissances et les idées reçues dépeignant l'Afrique comme un continent secoué des conflits et des crises humanitaires proliférant dans des régions différentes.

ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes» (OIM, 2022).

En deuxième lieu, il faut également reconnaître la définition du trafic illicite des migrants. D'après la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Article 3.a), le trafic illicite se distingue par:

«le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État parti d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État» (HCR, 2000).

Le Niger, un pays membre de la CEDEAO, demeure non seulement un pays d'origine, mais aussi un pays de transit et de destination pour les femmes migrantes (ONUFemmes, 2021, p. 5).<sup>9</sup> Au Niger, le pourcentage des femmes migrantes compte à 53,5% des 348,056 migrants internationaux qui y résident. Quelles que soient les raisons pour la migration, de subvenir aux besoins nécessaires pour leurs familles ou d'échapper des situations précaires, les rapports et les études par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et de l'autonomisation des Femmes (ONU Femmes ou UN Women), et par les organes judiciaires Africains, notamment, la Commission des Droits de l'Homme et du Peuple (CADHP), témoignent un consensus de plus en plus répandu que, le fait d'être une femme migrante rend une personne plus vulnérable et plus susceptible de subir des formes sévères de la VBG (ONUFemmes, 2021 ; CADHP, 2019, p. 50).

Comme mentionné auparavant, les femmes au Sahel font face à des diverses formes de violence, laquelle se manifeste physiquement, sexuellement, économiquement, politiquement, psychologiquement. Or, les femmes qui sont dans une situation migratoire, provenant majoritairement de l'Afrique de l'Ouest (y compris des pays comme le Nigéria, le Mali et quelquefois le Bénin, le Burkina Faso et le Togo) peuvent aussi devenir victimes du trafic illicite des migrants ou même de la traite des êtres humains (ONUFemmes, 2021, p. 8). Les femmes migrantes qui traversent les voies de transit massif vers l'Afrique du Nord, ou éventuellement vers le continent européen, les femmes qui sont forcément retournées,

---

<sup>9</sup>Nous avons choisi l'exemple du Niger pour démontrer la gravité de la situation par rapport aux liens étroits entre les conditions des femmes, la VBG et la prolifération de la traite. Grâce aux efforts des Nations Unies/ONU Femmes, il existe des données ou des exemples précis, ce qui les autres rapports ou publications manquent parfois. Les conditions des femmes au Niger peuvent s'appliquer aussi aux autres pays au Sahel central ou dans les zones de transit dominants, les zones frontalières où la traite reste préoccupante, même s'il n'existe pas nécessairement la même qualité d'évidence quantitative en formes des chiffres ou des tendances.

et donc renvoyées à d'autres pays notables comme l'Algérie, sont exposées à un double risque à cause de leur genre et ensuite à cause de leur statut en tant que migrantes, vivant dans des conditions souvent instables (ONUFemmes, 2021, p. 12).

Un rapport de 2021 publié par ONU Femmes affirme que, parfois entre un pays de transit comme l'Algérie et un pays d'origine, les migrants, d'une manière globalement parlant, «font face à un risque élevé de violations des droits humains (telles que la Violence Sexuelle Basée sur le Genre, la traite des personnes et les enlèvements) commises par des trafiquants, d'autres migrants et des groupes terroristes locaux» (ONUFemmes, 2021, p. 11). De plus, ONU Femmes fait référence à d'autres rapports pertinents tel que celui mené par le ministère de la Justice, qui constate que «60 victimes de la traite ont été détectées en 2018 au Niger» (Agence Nationale de Lutte contre la traite, 2018).

Dans l'un des rares cas où des chiffres précis par rapport à l'identité spécifique des victimes de la traite sont montrés, le rapport de 2018 de la Ministre de la Justice souligne que, en fait, 72% des victimes au Niger sont des femmes et des filles nigériennes et nigérianes (ONUFemmes, 2021, p. 12). Parmi ces cas, l'exploitation sexuelle représente environ 33% des actes de traite (ONUFemmes, 2021 p. 12). Concernant les principaux responsables, comme discuté auparavant dans le discours général de la VBG au contexte sahéenne, «73% des personnes traduites en justice en 2018 étaient des hommes,» ayant les mêmes origines que les femmes ou les victimes de la traite (ONUFemmes, 2021, p. 12).

Dans un contexte plus large, les femmes migrantes nigériennes souffrent de discriminations multiformes, notamment liées aux catégories suivantes : âge, statut socio-économique, race, ethnicité, pays d'origine, religion, genre ou sexualité, et état de santé (ONUFemmes, 2021, p. 15). En prenant l'exemple du Niger, l'on observe une tendance où les femmes et les filles migrantes «sont exposées à un risque élevé de VSBG (violence sexuelle basée sur le genre), d'être vendues pour travailler ou contraintes à [établir] des relations sexuelles de survie pour obtenir un passage, un abri, de la nourriture ou de l'argent pour leur voyage, ou encore [à] subi[r] des faits de corruption» (ONUFemmes, 2021, p. 16). En conséquence, il faut remettre en valeur le fait que les femmes migrantes vivent non seulement dans des conditions de vie considérées comme dégradantes mais aussi le fait que l'autonomie des femmes n'est pas toujours maintenue.

De surcroît, il reste nécessaire de prendre en compte le suivant:

«la violence et les mauvais traitements contre les femmes et les filles migrantes sont per-

pétrés non seulement par des passeurs, des trafiquants, des gangs criminels et d'autres migrants, mais également par des responsables de l'application des lois» (ONUFemmes, 2021 p. 16).

A cet égard, la problématique concernant le lien étroit entre les manifestations nombreuses de la violence basée sur le genre contextualisé au Sahel et la traite des personnes, principalement les femmes dans le cas de Niger, par exemple, repose de la même manière sur laquelle les acteurs dans l'Union Africaine, dans la région constituée des pays membres de la CEDEAO et, finalement, les trois pays cibles dans ce rapport préliminaire, y compris le Niger, le Burkina Faso et le Mali réagissent et combattent contre la VBG et ses autres types sévères comme la traite des personnes, avec un focus pertinent sur les femmes, les filles et d'autres personnes vulnérables.

Les thèmes se reposant sur la dimension genre et la VBG, la traite des personnes, et son lien étroit avec les acteurs non-étatiques armés, restent un des domaines actuellement en train de se développer. Malgré le fait que l'attention accordée au genre et aux manifestations de la traite était insuffisante au passé, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés rend visible les actions et les méthodes de plaidoyer (le HCR 2021; le HCR 2022; le HCR 2022). Trois rapports publiés en 2021 et 2022, intitulés «Cartographie des services de protection pour les victimes de la traite,» «Protection, Saving Lives, Solutions for Refugees in Dangerous Journeys,» en ensuite «Mapping of Protection Services for Vulnerable People on the Move including Victims of Trafficking,» prennent tous en compte, dans une certaine mesure, l'aspect genre au contexte des services de protection et d'assistance pour les femmes, les femmes migrantes ou celles qui sont devenues victimes du trafic illicite des migrant-e-s ou de la traite des personnes.

## **5. Les actions du plaidoyer par les organisations locales et internationales au Sahel**

### **5.1 Les méthodes pour assister et mieux protéger les femmes et les filles dans la région**

Si l'on prend l'exemple du dernier rapport, «Mapping of Protection Services for Vulnerable People on the Move including Victims of Trafficking», le HCR fait référence au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En premier lieu, le HCR a pour objectif de reconnaître l'absence des services nécessaires pour les victimes de la traite, comme les centres d'accueil spécialisés, les services de soins d'urgence, le soutien légal, les moyens d'identifier les victimes de

la traite, l'accès aux procédures pour mieux faciliter les besoins de la protection internationale et le conseil judiciaire (HCR, 2022, p. 19). En deuxième lieu, le rapport de HCR de 2022, illustre les services offerts en termes de plaidoyer, pour les victimes de la traite. À Ouagadougou et au centre du Burkina Faso, l'organisation locale Keogo offre du soutien médical et psychosocial et l'assistance judiciaire pour les jeunes enfants, les filles et les garçons, afin de les intégrer dans la société burkinabé (HCR, 2022, p. 25). Ce type de plaidoyer démontre la prise en compte de méthodes de, celui de la création des services spécialisés pour les victimes de la traite, comme les filles migrantes au Burkina Faso, les filles en transit ou les filles déplacées. De cet effet, l'organisation locale de Keogo comble efficacement l'absence de soutien pour les populations spécifiques et pour les victimes de la traite restant vulnérables à cause de leur jeunesse, genre et statut.

Le HCR remarque aussi que l'organisation est en partenariat avec des réseaux nationaux, tel que le West Africa Network for the Protection of Children opérant aux niveaux nationaux et régionaux dans la région CEDEAO (HCR, 2022, p. 25). Outre ses partenaires établies menant les actions de protection sur le terrain, un de ses projets les plus ambitieux est "Strengthening Assistance for Child Trafficking Survivors" sous la direction de Plan International et subventionné par le gouvernement américain (Department of State's Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons) lancé en 2021 avec un date de fin prévu en 2024 possédant un budget reporté de deux millions dollars américains (Plan International USA, 2021). Ce projet renforce les trois objectifs clés suivants: 1) fournir les services d'appui pour les enfants survivants de la traite des personnes, ensuite 2) renforcer la capacité gouvernementale, les chefs communautaires, les organisations de la société civile (OSCs) pour éviter que pareille situation ne se reproduise et enfin 3) susciter la prise en conscience de la traite des filles et des garçons au moyen des campagnes de sensibilisation en coordination avec les réseaux de protection pour les enfants (Plan International USA, 2021).

Par rapport au dernier objectif, l'aspect genre est dûment représenté puisque un des groupes impliqués dans cette campagne de plaidoyers pour lutter contre la traite est composé par des filles âgées de 10 à 18 ans résidant actuellement dans trois zones: le Boucle de Mouhoun, les Cascades et le nord du Burkina Faso. Dans ces zones, il existe une hausse des incidences de la traite des personnes, particulièrement contre des populations vulnérables comme les filles impactées par une menace omniprésente des groupes armés non-étatiques<sup>10</sup> perpétrant les actes violents et les violations des droits de la personne (Plan International USA, 2021). Les actions exécutées en matière des plaidoyer pour les victimes

---

<sup>10</sup>Encore une fois, on remet en question l'utilisation des phrases comme «violent extremist groups» sur le site web de Plan International USA. Par conséquent, on le remplace avec «groupes armés non-étatiques».

de la traite constituent donc une prise en compte de l'aspect genre, l'accent étant mis sur le fait que les jeunes filles subissent les conséquences les plus sévères des actes violents, et bien évidemment cette population vulnérable a besoin d'assistance et de protection, sous forme des services spécialisés, avant de les intégrer dans la société civile au Burkina Faso.

Regardant le cas du Mali, un cas notable est celui de Enda Mali,<sup>11</sup> qui est un centre d'accueil pour les victimes de la traite et qui est subventionnée par l'Organisation Mondiale des migrations des Nations Unies. Ce centre d'accueil sert environ 40 personnes et offre des services essentiels qui comprennent, sans y limiter, l'alimentation, le logement, la localisation des familles, le soutien psychosocial et d'autres services comme l'assistance médicale avec un clinique médicale qui agisse en tant que partenaire d'Enda Mali (HCR, 2022, p. 55). Au sujet des services existants pour les victimes de la traite, l'un des programmes les plus reconnus actuellement est celui du "One Stop Center" (HCR, 2022, p. 57). Le gouvernement malien a établi ce centre en coopération avec les Nations Unies, mais il a été «réhabilité» par ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et, enfin, EUCAP (ONU Femmes Afrique, 2018).

De plus, selon ONU Femmes, le «One Stop Center» est désigné spécifiquement pour assister les femmes et les filles qui ont subi de la VBG. Par conséquent, il offre «des salles dédiées aux soins médicaux et psychologiques» et, en plus, «il dispose aussi d'espaces d'hébergement temporaire» et de «deux ateliers dans lesquels les femmes pourront se former à des métiers pour à terme s'assurer une indépendance financière» (ONU Femmes Afrique, 2018). C'est-à-dire que le «One Stop Center» prend en charge non seulement les services typiques, tels que ceux déjà mentionné dans le cas du Burkina Faso ; celui-ci sert aussi à assister les femmes et les filles afin d'encourager le rétablissement de leur place dans la société avec des moyens de subsistance et de véritables outils pour surmonter les potentielles difficultés et incertitudes. L'établissement du «One Stop Center» facilite la prise en charge des survivantes, un élément crucial reposant sur le genre et renforçant le fait que les filles, femmes et les migrantes comprennent les populations les plus touchées par la violence. Dans cette mesure, la reconnaissance des victimes au Mali, est donc une façon significative de lutter contre la traite.

---

<sup>11</sup>Nous avons tiré l'exemple d'Enda Mali, en particulier, parce qu'un rapport cité assez fréquemment en 2020 était celui du HCR, "Mapping Protection Services for Vulnerable People on the Move, Including Victims of Human Trafficking." Dans une section dédiée aux services offerts aux victimes de la traite des personnes au Mali, une organisation à laquelle ce rapport fait référence plusieurs fois est Enda Mali à Bamako. En tant qu'une des grandes villes et la capitale nationale du Mali, il reste encore plus facile pour les Nations Unies et ses autres agences d'y accéder et de créer et d'offrir des services pour les victimes de la traite. C'est pour cette raison donc que les rapports numériques se focalisent sur les organisations comme Enda Mali puisqu'elles sont centralement localisées. Parfois, cela correspond avec plus des informations données sur les sites webs d'ONU Femmes, le HCR, l'OIM ou autres "international non-governmental organizations."

En outre, que les rapports de HCR sortis en 2021 et 2022 remettent en question la nécessité d'assister et de mieux protéger les femmes et les filles qui sont victimes de la VBG ou de la traite, une des lacunes principales ou défis préoccupantes est qu'il reste à voir quel sera le degré d'efficacité de ces mesures ou ces méthodes de plaidoyer en matière de la protection et l'assistance aux femmes et filles situées au Sahel. Néanmoins, l'Initiative Spotlight, par exemple, démontre qu'il est possible de produire des résultats largement positifs. Faisant partie d'un programme ayant des objectifs ambitieux lancé en 2018 par l'Union Européenne, le Niger est devenu l'un des principaux pays africains ciblés avec un grand budget comptant à 250 millions d'euros (environ 164 Milliards de FCFA), pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (2018a).

De 2019 à 2020, l'Initiative Spotlight a exécuté ses efforts dans 300 villages divisées en quatre régions : Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder (UNCDF, 2021). D'après le Fonds d'équipements des Nations Unies, l'Initiative présente «un nouveau moyen de réaliser l'égalité de genre à travers la complémentarité des acteurs dans la recherche de solutions durables, de manière intégrée et coordonnée» (UNCDF, 2021). Plus spécifiquement, cette initiative est focalisée sur les quatre guichets comprenant les services médicaux, les services psychosociaux, les services juridiques, et finalement les services orientés vers la réinsertion socio-économique des femmes et des filles qui habitent au Niger (UNCDF, 2021). Les chiffres suivants, produits pendant l'année 2021, démontrent bien la possibilité d'avancer l'assistance et la protection pour les femmes et les filles, avec un accent particulier sur les survivantes de la VBG et de la traite des personnes (NU Niger, 2022; Initiative Spotlight, 2021, pp. 7-8).

Comme le soulignent ces graphiques, le déroulement de l'Initiative Spotlight, entraîne des résultats concrets, notamment la connaissance et l'accès aux services essentiels de 19,152 femmes et filles qui ont subi de la VBG, la création et renforcement des nouveaux réseaux et des plateformes pour lancer un dialogue sur les actions actuelles et potentielles en matière des campagnes de plaidoyer au Niger (Figure 4) (Initiative Spotlight 2021, pp. 7-8). D'une autre façon, les statistiques estiment qu'environ 1,900 personnes ont profité d'actions de renforcement de capacités en VBG (Figure 5). Plus important encore, est le fait que 166,683 personnes ont bénéficié d'actions de prévention, et finalement, 1,000 survivantes de la VBG ont bénéficié d'actions de réinsertion socio-économique. En conséquence, l'exécution de l'Initiative Spotlight au Niger met en valeur les autres méthodes de plaidoyer démontrant leur efficacité en ce qui concerne la prise en compte de la dimension genre par rapport aux manifestations de la VBG touchant particulièrement les femmes, et en plus, les migrantes.



Fig. 7



Fig. 8

## 6. Conclusion: vers une amélioration des actions pour combattre la VBG et la traite au Sahel

Les actions et les campagnes de plaidoyer concentrées au Sahel central montrent le progrès et incarnent le début d'une prise en compte de l'aspect genre sur le terrain. Cependant, les méthodes se focalisent sur l'assistance et la protection des femmes et des filles

migrantes, déplacées ou en transit. En outre, ceux-ci présentent certaines contraintes pour lutter contre la VBG et sa manifestation en forme de la traite des personnes vivant dans les pays ciblés, y compris le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Malgré ces avancements en matière de plaidoyer par les organisations à l'échelle locale ainsi que globale, la persistance et la montée des violences nécessitent, néanmoins, d'une connaissance approfondie et nuancée pour prendre en charge les besoins des populations marginalisées à cause de leur genre et leur statut migratoire, parmi autres facteurs décisifs (l'âge des filles comme discuté auparavant). Autrement dit, il est impératif que l'on prenne en compte les possibles lacunes existantes de la littérature ou les inefficacités des actions menées au terrain par les ONGS et les IOs ainsi que les conditions et les acteurs principaux permettant les violences et les violations des droits des femmes et des migrantes de continuer.

Au sujet des résultats qui ont été déjà atteints par le PROMISA, la prise en compte de l'aspect genre devrait être mieux accentuée et exécutée en ce qui concerne l'amélioration des stratégies nationales (*R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer, 2022, p. 2*). Comme nous avons constaté au début de notre rapport, PROMISA a abordé les questions concernant l'assistance directe aux migrants et l'identification d'acteurs clés de la migration sensibilisée à la protection des migrants aux pays cibles, le Burkina Faso, le Mali et le Niger pendant les premières deux étapes de leur mandat (*R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer, 2022, p. 3*). Notre deuxième partie de notre rapport se repose donc sur la protection des migrantes, avec une mise au point sur les femmes qui ont subi de la violence basée sur le genre et également ceux qui ont été victimes de la traite des personnes par les trafiquants ainsi que les groupes armés non étatiques. En regardant à l'avenir, il faut bien reconnaître les limitations et les faiblesses des organisations nationales ainsi que les organisations internationales, globalement parlant (*R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer, 2022, p. 41*).

Par exemple, il faut adresser l'incapacité de certains acteurs, pour des raisons financières ou organisationnelles, à faire face au déséquilibre entre les objectifs fixés et la réalité du terrain. En particulier, celles-ci ne possèdent pas les moyens de combler les lacunes trop éloignées de leurs objectifs principaux concernant les questions prédominantes des liens étroits entre la dégradation des conditions des femmes et des migrantes, faisant partie des populations vulnérables, et ensuite la manifestation de la VBG et la persistance de la traite au Sahel. Par ailleurs, les campagnes et les actions actuelles de plaidoyer pourraient mieux réaliser dans la mesure où Caritas Suisse ou Besity, avec qui nous avons collaboré dans le cadre du présent rapport, travaillent en considérant le fait que les textes juridiques, les

plans nationaux, les politiques sur le genre, les conventions et les protocoles nationaux, les articles additionnels s'inscrivent dans les constitutions.

Nous constatons également que le PROMISA a bien établi le fait que certains axes restent exclus de leur plaidoyer, parce qu'ils ne sont pas réalisables en matière de la durée de leur projet (*R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer*, 2022, pp. 24-25). En même temps, sans l'harmonisation de tous ces textes dans le cadre juridique, dans la région CEDEAO, l'Union Africaine ou même simplement à l'échelle nationale, le plaidoyer s'adressant à la problématique du genre restera limité dans la mesure où les méthodes d'assistance et de protection entraînent un changement tangible pour les femmes, les filles et les femmes migrantes vulnérables à cause de nombreux conflits menaçant leur sécurité (Bauloz et al., 2021, pp. 255-281; USA ID 2020; ICMPD, 2020).

En vu de ces observations, les méthodes de plaidoyer devraient tenir compte des thématiques concernant les conditions et les droits des femmes et des filles, les femmes migrantes, les victimes de la VBG, et enfin, survivantes de la traite au contexte migratoire afin de mieux prendre en compte la dimension genre dans la domaine de protection et d'assistance (*R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer*, 2022, p. 24; Tiraboschi, 2022, p. 36 ; CEDEAO, 2021, pp. 1-14; Gouvernement du Niger, 2020, pp. 7-28 ; République du Mali, 2019; Gouvernement du Niger, 2017).

# Chapitre 3: Le suivi et l'évaluation du plaidoyer

## 1. Le suivi et l'évaluation

Piliers fondamentaux de la gestion de projets dans le secteur du développement international, le suivi et l'évaluation sont souvent rassemblés et considérés comme faisant partie d'une seule procédure, sous le fameux acronyme de S&E. Néanmoins, il s'agit de processus différents qui interviennent dans des étapes spécifiques de la mise en œuvre d'un projet et qui remplissent des fonctions bien particulières, même si elles restent liées. Clarifier les différences entre ces deux processus constitue le point de départ pour discuter comment ils interviennent lors d'un plaidoyer et les difficultés auxquelles font face ceux qui voudraient suivre et évaluer un plaidoyer.

Le suivi est un processus mené de manière continue et systématique au cours de la mise en œuvre d'une initiative. Il permet de collecter et analyser des informations afin de déterminer la conformité des progrès atteints dans la mise en œuvre par rapport aux plans établis initialement (Département de la planification et de l'évaluation, 2011, p. 14). Tout simplement, le suivi permet d'assurer que la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme, voire d'une stratégie de plaidoyer, avance comme il a été envisagé durant sa planification.

L'évaluation, de son côté, «est une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement de ses objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité» (Département de la planification et de l'évaluation, 2011, p. 16).

À différence du suivi, l'évaluation a lieu à des étapes particulières de la mise en œuvre,

comme au milieu (évaluation formative) ou à la fin (évaluation sommative). Généralement, l'évaluation se focalise sur la mesure d'un des trois options suivantes. À travers ce chapitre, l'emphase sera mis sur le dernier type d'évaluation, celui focalisé sur l'impact.

1. L'efficacité du processus de mise en œuvre, en se focalisant sur les politiques, les ressources, le personnel et d'autres intrants, et les capacités de l'organisation chargée du plaidoyer.
2. Les résultats, en déterminant les effets d'un programme par rapport à ses objectifs déclarés.
3. L'impact, l'option la plus difficile pour le cas des travaux de plaidoyer, en précisant les changements politiques ou sociales plus amples qui peuvent être attribués à une intervention, projet ou stratégie en particulier.

Dans les projets traditionnels du secteur du développement international, consistant à procurer directement des biens ou des services, le fonctionnement du suivi et l'évaluation est relativement simple, à l'aide d'un cadre logique. Cet outil fournit une liste d'activités avec ses résultats immédiats (ou réalisations), d'extrants, des résultats recherchés (ou objectifs spécifiques) et de l'impact souhaité (ou objectif global). Le cadre logique, illustré ci-dessous, permet de «mesurer les changements prévus et affirmer qu'ils résultent de son [l'organisation] travail [...] [de cette manière] la combinaison de nombreuses activités aboutit au changement souhaité; toutes nécessaires et toutes contribuant» (Simister and Ross, 2020).

Or, la nature même du plaidoyer fait que son suivi et son évaluation soient des tâches plus compliquées. Une littérature exclusivement dédiée au suivi et à l'évaluation des travaux de plaidoyer s'est développée pendant les deux dernières décennies. Elle porte sur les défis spécifiques du suivi-évaluation des actions de plaidoyer et sur les méthodologies et les approches spécifiques en la matière. Cette littérature s'est accompagnée du développement d'un champ spécifique sur le plaidoyer dans le sein de la communauté concernée par le suivi et l'évaluation des projets. Pour cette raison, il est utile de revoir l'évolution de cette littérature, ses questionnements principaux ainsi que ses acteurs, avant de se plonger dans son contenu.

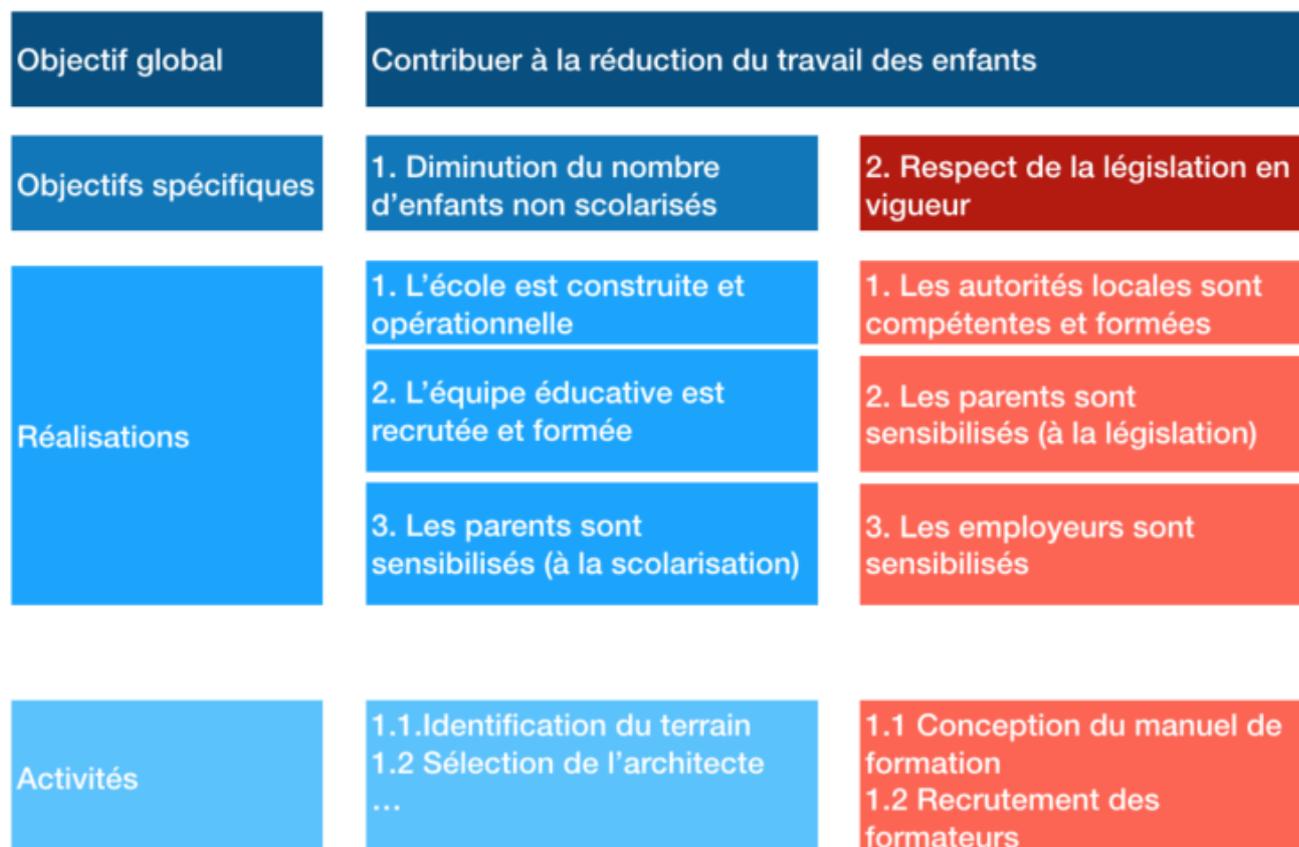


Fig. 9: Cadre logique, d'après www.eval.fr

## 2. Une brève histoire du champ de l'évaluation des travaux de plaidoyer

Selon Cristina Mansfield, écrivant en 2010 pour l'*Ecumenical Advocacy Alliance* (EAA), l'intérêt pour le suivi et l'évaluation du travail de plaidoyer, et donc les publications sur ce sujet, pouvait se diviser en deux périodes différentes. La première période, de nature formatrice, va de la moitié des années 1990 aux débuts des années 2000. Les institutions des pays du Nord Global chargées de la coopération pour le développement international identifient le plaidoyer comme processus à part, distinct de la provision de biens ou de services. Par exemple, au début des années 2000 le *Department for International Development* (DFID) britannique a financé l'ONG *ActionAid* pour élaborer l'un des premières revues complètes sur le suivi et l'évaluation du plaidoyer.<sup>12</sup> Cette revue reste toujours impor-

<sup>12</sup>Jeniffer Chapman et Amboka Wameyo. (2001). *Monitoring and Evaluating Advocacy: A Scoping Study*, Londres, ActionAid. Malgré l'importance de cette oeuvre, elle n'est plus disponible sur Internet parce que tous les liens vers elle sont morts. Nous nous sommes référés à une autre publication qui synthétise les résultats de cette recherche: Jennifer Chapman. (2002). «Monitoring and evaluating advocacy», PLA Notes, no. 43,

tant puisque ses auteurs ont identifié des défis qui persistent encore et qui sont analysés de manière continue, comme la détermination du degré de réussite d'un plaidoyer, la question de comment attribuer la responsabilité pour les résultats et celle du renforcement de la société civile (Chapman, 2002). L'USAID s'intéresse alors davantage aux organisations de la société civile (OSC). L'agence américaine a notamment développé le «Advocacy Index», un outil destiné à faciliter la coopération entre l'USAID et des OSC, en établissant certains critères pour mesurer l'efficacité de ces derniers (Hirschmann, 2002). Avec cet indicateur, l'USAID prétendait faire face à un des défis identifiés par Chapman et Wameyo: la difficulté de savoir si les activités de plaidoyer d'une organisation sont responsables pour un changement spécifique. Dans le cas de son opérationnalisation au Zimbabwe, la mission locale de USAID a formulé une version holistique de l'«Advocacy Index», qui tenait compte non seulement des capacités des OSC pour agir en relation à un sujet politique (comme rechercher ou proposer des politiques alternatives, etc), mais aussi pour créer des réseaux de coopération et exercer de l'influencer sur d'autres sujets (Hirschmann, 2002, pp. 22-24). De cette manière, l'USAID reconnaissait les spécificités du suivi-évaluation du plaidoyer, proposant même l'«Advocacy Index» comme un outil pour l'évaluation des travaux de plaidoyer menés par ses OSC partenaires.<sup>13</sup>

La seconde période débute durant la première moitié des années 2000, avec un intérêt croissant pour l'évaluation du travail de plaidoyer de la part de plusieurs grandes fondations philanthropiques aux États-Unis, notamment la Fondation Anne E. Casey, The Atlantic Philanthropies et The California Endowment, et aussi celui de cabinets de recherche spécialisés dans le suivi et l'évaluation tels que The Blueprint Research and Design. Cette phase est considérée comme la plus productive en terme de réflexion sur le plaidoyer. Cependant, elle a aussi contribué à la prépondérance de la perspective américaine. Contrairement à la phase précédente, qui avait, en quelque sorte, un esprit international puisqu'elle a été soutenue par des organisations chargées du développement international, cette phase s'est focalisée particulièrement sur le suivi et l'évaluation des plaidoyers menés aux États-Unis (Mansfield, 2010, p. 2) En 2007, au sein de l'American Evaluation Association, le groupe «Advocacy and Policy Change» (APC-TIG) a été créé pour rassembler les professionnels de l'évaluation du plaidoyer, servir de base à la création d'une communauté de pratique et développer plus consciemment le champ de l'évaluation du plaidoyer. Ce groupe a servi comme noyau pour le développement du champ, cette fois-ci de manière un peu plus autonome que durant les phases précédentes, ou les organisations de coopération internationale ou les fondations étaient les acteurs prépondérantes et non les évaluateurs

---

48-52.

<sup>13</sup>Dans le sens que, plus les activités des OSC obtenait des points sur l'Advocacy Index, plus l'évaluation de leurs activités était meilleure.

eux-mêmes. Cependant, certains membres de ce groupe ont reconnu certaines limites au développement de ce champ, comme la prépondérance d'une perspective centrée autour des États-Unis ou celle de la Science Politique à l'heure d'informer les positions théoriques (Raynor et al., 2021, pp. 14-15).

Entre temps, les organisations chargées du plaidoyer et qui menaient les campagnes ou les stratégies sur le terrain se sont inspirées de ce corpus émergent et ont développé leur propres outils. Ces avancements ont été compilés dans des publications en 2009 et en 2014, réunissant ces apprentissages. Quelques années plus tard, en 2017, Anette Gardner et Claire Brindis ont publié le premier livre consacré exclusivement au sujet de l'évaluation du plaidoyer. Ce champ continue à se développer avec la publication récente des revues qui cherchent à souligner ses progrès et proposer nouvelles lignes de recherche, mais aussi à revenir en arrière et à réfléchir sur les limitations, en particulier la faible inclusion des perspectives du Sud Global, une limitation remarquée plusieurs fois à travers les années, mais qui vient s'ajouter à la prépondérance des publications et des perspectives du Nord Global.

### 3.1 Les bases de l'évaluation du plaidoyer

Le point de départ de la majorité des auteurs qui ont participé au développement de la littérature précédemment décrite est que la nature même du plaidoyer lui rend difficile à suivre et à évaluer. Pour commencer, on fait une présentation des défis qui sont souvent identifiés par rapport au suivi-évaluation du plaidoyer, qui sont liés à la nature particulière de cette activités et de ses buts.<sup>14</sup>.

1. Une première caractéristique du plaidoyer qu'il faut prendre en compte est la **complexité** du but qu'il vise. Le changement politique ou social n'est pas un processus linéaire, mais tortueux et itératif. Il exige des activités diverses auprès des différents acteurs, comme la construction d'un groupe d'intérêt qui soutiendra le changement désiré ou le déploiement des campagnes de sensibilisation du public, entre autres. Plusieurs auteurs on insisté sur le que fait que l'on ne peut pas assumer que les activités auront nécessairement les résultats envisagés ni dans les délais prévus
2. **Le rôle des forces et des acteurs externes.** Le contexte politique et économique ou l'existence d'un group opposé directement à l'objectif du plaidoyer peuvent se révéler comme des obstacles difficiles à surmonter, même si l'organisation chargée

---

<sup>14</sup>D'après Chapman, 2002, pp. 48-49 ; Coates and David, 2002 ; Guthrie et al., 2005, pp. 7-10 ; Reisman et al., 2007, p. 7 ; Mansfield, 2010, p. 4 ; Raynor et al., 2021, pp. 13-14

du plaidoyer fait tout correctement. Au plus simple, ces acteurs auront une position en faveur ou contre le changement spécifique qui constitue le but d'un plaidoyer. Au plus complexe, ils auront des différents niveaux d'intérêt direct et indirect, à faveur ou en contre, non seulement dans le but final, mais aussi dans les activités prévues. Cependant, la présence d'autres acteurs peut aussi constituer un atout, surtout quand il s'agit des organisations de plaidoyer avec un objectif en commun.

3. Le changement politique est très souvent un objectif à long terme. Or, les organisations et leurs bailleurs de fonds ont souvent des délais plus courts, ce qui rend nécessaire l'établissement des objectifs intermédiaires liés à ce changement spécifique, qui reste pourtant l'objectif ultime du plaidoyer.
4. L'adaptation continue des stratégies et des objectifs en réponse à un contexte politique souvent changeant peut provoquer un écart entre les résultats obtenus et les objectifs de départ quand le moment de l'évaluation arrive.
5. La question de l'attribution. Attribuer qu'un certain changement politique est due aux activités de plaidoyer d'une organisation est très compliqué. La norme d'excellence de l'évaluation des interventions publique, la causalité, est difficile, voire impossible (au moins en concordance avec les exigences scientifiques) d'établir dans le domaine du plaidoyer. Le fait que la modification d'une politique ou un résultat intermédiaire ne soient pas facilement attribuables au travail de plaidoyer d'une organisation spécifique est une conséquence de la présence des multiples acteurs présents dans l'arène politique, incluant d'autres organisations de plaidoyer.
6. La faible capacité ou le désintérêt pour l'évaluation des organisations qui mènent des travaux de plaidoyer. Comme il a été discuté, auparavant les organisations se montraient sceptiques face à l'évaluation de leurs travaux de plaidoyer, souvent insérée dans des relations de pouvoir asymétriques avec leurs bailleurs de fonds. La littérature plus récente admet que cette difficulté est plutôt un anachronisme, mais la faible capacité reste un obstacle à considérer.
7. Il y a des situations où les activités de plaidoyer se déroulent à portes fermées, par exemple dans le cas de réunions privées avec certains personnages politiques. Même si ces activités ont de l'influence, elles sont compliquées à rapporter et mesurer et il se peut que les acteurs impliqués ne veuillent pas qu'on leur donne de la publicité.
8. L'accumulation des connaissances et l'apprentissage sont peu fréquents car les travaux

de plaidoyer ne sont pas très fréquemment documentés ou parce qu'il est plus avantageux de ne pas révéler sa stratégie. La publication des évaluations qui pourront contribuer à l'apprentissage des organisations qui commencent à participer au plaidoyer ou qui veulent aborder un nouveau sujet n'est pas courant.

Par conséquent, le plaidoyer nécessite des actions et des réactions rapides en réponse aux opportunités et aux défis qui peuvent surgir, raison pour laquelle les travaux de plaidoyer ne peuvent pas compter seulement avec un programme d'évaluation planifié strictement et qui n'accepte pas de changements (Arensman and van Wessel, 2018, p. 52). L'une des caractéristiques fondamentales pour un plaidoyer réussi est non pas sa capacité à suivre une voie déjà établie, mais sa «capacité stratégique», c'est-à-dire l'aptitude pour interpréter le contexte politique afin d'identifier des signaux subtiles de changement, quelles soient favorables ou non à l'objectif visé, et faire des adaptations (Teles and Schmitt, 2011, p. 41). Cependant, la variabilité potentielle des travaux de plaidoyer rend difficile la mise en oeuvre des cadres traditionnels d'évaluation, qui sont parfois rigides. Les plaidoyers efficaces sont souvent ceux qui réalisent d'activités à plusieurs échelles, mais cela dépend aussi de l'objectif. En tout cas, en se dirigeant aux différents acteurs qui conforment l'espace politique dans lequel doit avoir lieu le changement désiré, l'on est mené à poursuivre des opportunités aux niveaux local, régional et national, et aussi auprès des institutions internationales (Teles and Schmitt, 2011, p. 41).

En raison de cette diversité, il n'y a pas de méthodologie universelle ni d'outils standardisés ; la communauté des évaluateurs individuels travaillent projet par projet (Guthrie et al., 2005, pp. 9-11). Ce qui n'est pas forcément un désavantage, puisque «les différentes formes du plaidoyer peuvent nécessiter de différentes méthodes et d'horizons temporels variés [...] les formes standardisées et réductionnistes du suivi et de l'évaluation probablement seront inappropriées pour le plaidoyer et pourront même conduire à la création d'incitations perverses» (Coates and David, 2002, pp. 534-55). L'évaluation des actions de plaidoyer diffère en cela de l'évaluation d'autres types de projet. L'évaluation du plaidoyer «ne constitue pas une avancée méthodologique. Il s'agit plutôt d'un avancement conceptuel qui oblige l'évaluateur à adapter le cadrage, la méthode et le suivi à un contexte unique» (Raynor et al., 2021, p. 13). Au lieu de développer une grille d'évaluation préalable puis de procéder au traitement des données, il est préférable pour le suivi-évaluation du plaidoyer de s'adapter aux conditions changeantes et d'affiner la stratégie au cours du plaidoyer.

L'affirmation de Guthrie et al. (2005) selon laquelle il n'existe pas de procédure standardisée et universelle pour l'évaluation du plaidoyer, demeure pertinente. Cependant, diverses

méthodologies et approches pour l'évaluation du plaidoyer ont vu le jour. Avant de les passer en revue, il convient de clarifier ce qu'elles prétendent mesurer et évaluer, et dont la plupart mettent l'emphase sur l'évaluation de l'impact.

## 3.2 L'évaluation de l'impact d'un plaidoyer

L'impact comme l'objet de l'évaluation a été mentionné tout au long de ce chapitre. Une première distinction a été proposée auparavant entre la performance et l'impact, le premier étant une mesure de l'efficacité des activités menées par rapport aux objectifs intermédiaires (par exemple, la mesure dans laquelle des ateliers ont renforcé les connaissances des fonctionnaires sur un problème déterminé, comme les droits des personnes migrantes). Le second fait référence aux effets du projet par rapport à l'objectif final de la stratégie de plaidoyer (par exemple, le degré dans lequel une meilleure connaissance de la part des fonctionnaires sur les droits des personnes migrantes contribue à une amélioration de la situation de ces dernières). Dans ce sens, dans le domaine du plaidoyer, une évaluation de l'impact peut se focaliser, de manière non exclusive, sur:

1. La détermination du degré de réussite des activités par rapport aux objectifs intermédiaires, ce qui permettrait aussi de établir s'il y a eu du progrès vers l'atteinte de l'objectif final. Par exemple, les actions de sensibilisation en faveur des personnes migrantes (activités) d'une campagne de plaidoyer peuvent aboutir à une meilleure compréhension par les citoyens des défis auxquels les personnes migrantes doivent faire face (objectif intermédiaire). Dans la mesure où cette compréhension se traduit en des actions concrètes des citoyens, par exemple engagement volontaire dans des ONGs ou pression sur les autorités responsables, l'on pourrait affirmer qu'il y a eu des avancées pour une amélioration de la situation des personnes migrantes (l'objectif final).
2. Établir si le plaidoyer a eu des effets sur le processus d'élaboration et mise en œuvre des politiques publiques. Selon la nature du sujet sur lequel on plaide et de sa présence antérieure, ou pas, dans l'arène politique, on devra s'interroger des différentes formes. Par exemple, une évaluation d'un plaidoyer sur un sujet nouveau<sup>15</sup> doit se concentrer sur la question de si ce sujet a été incorporé dans l'agenda politique et dans quel mesure le plaidoyer est responsable pour cet incorporation.

---

<sup>15</sup>«Nouveau» généralement dans le sens qu'avant ce sujet ne se discutait pas dans la sphère publique et/ou politique. Dans certains cas, il s'agit d'un sujet effectivement nouveau (lié à des technologies nouvelles par exemple).

3. Enquêter sur les effets à long terme d'un plaidoyer. Il s'agit de déterminer si le plaidoyer a réussi à atteindre ou à faire du progrès vers son objectif final. Par exemple, dans le cas du PROMISA, l'objectif final est une amélioration dans la situation des migrants au Burkina Faso, Mali et Niger. Ce type d'évaluation est peu fréquent par rapport à deux autres, au moins en ce qui concerne le plaidoyer. (Coffman and Reed, 2009, pp. 7-8).

Certains auteurs remarquent que l'évaluation d'un plaidoyer devrait être un processus assez simple puisqu'il envisage des objectifs bien définis (Simister and Ross, 2020, p. 4), comme l'introduction ou l'amendement d'une politique spécifique, ou, en ce qui concerne le PROMISA, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, en matière de protection des migrants, des acteurs de la société civile et du gouvernement, et l'amélioration des politiques nationales migratoires. Cependant, du fait que l'objectif de changement politique ou social se déroule très souvent sur une période longue, l'évaluation d'une grande partie des campagnes de plaidoyer serait négative si l'on considérait seulement l'obtention de ce changement comme leur impact. C'est pour cela que l'intérêt s'est plutôt dirigé vers ce qui doit se produire avant la réussite de l'objectif finale ou à long terme, c'est-à-dire, les objectifs ou résultats intermédiaires. D'autres indicateurs de réussite ont ainsi été proposées. Comme le montre le tableau suivant, l'impact d'un plaidoyer peut se trouver dans plusieurs domaines autres que strictement le changement politique. Or, ceci ne facilite pas nécessairement l'évaluation du plaidoyer, parce que ces sont des domaines complexes qui nécessitent souvent de méthodes variées pour suivre et évaluer le changement, et ils sont liés les uns aux autres (Chapman, 2002, p. 51).

Le tableau suivant, réunissant 4 grands domaines pour déterminer l'impact du plaidoyer, peut être modifié selon les activités envisagées, les intérêts ou mêmes les objectifs des différentes organisations, de sorte que certains objectifs à long terme pourraient éventuellement être placés dans la colonne des objectifs intermédiaires. Les domaines peuvent aussi être adaptés aux besoins et projets spécifiques des organisations. Par exemple, les dimensions suivantes ont été suggérés aux membres de l'Ecumenical Advocacy Alliance (EAA) pour les utiliser dans leur évaluations:

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1. Changement politique.                           | 4. Impact des politiques      |
| 2. Capacité des organisations de la société civile | 5. Émancipation (empowerment) |
| 3. Espace démocratique                             | 6. Base de soutien            |
|  | 7. Normes sociales            |

<b>Dimension</b>	<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Objectifs à long terme</b>
1. Changement politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du dialogue autour d'un sujet.</li> <li>• Importance saillant d'un sujet.</li> <li>• Changement d'une opinion.</li> <li>• Changement de rhétorique (en public/en privé)</li> <li>• Changement dans les publications écrites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement politique.</li> <li>• Changement législatif.</li> <li>• Changement dans l'allocation de ressources.</li> <li>• Implémentation du changement politique/législatif.</li> <li>• Effet positive sur les vies de la population ciblée (à cause du changement politique/législatif).</li> </ul>
2. Renforcement de la société civile en travaillant avec des organisations individuelles et des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements dans les compétences, les capacités, les connaissances et l'efficacité des membres individuels.</li> <li>• Changement dans la capacité, les compétences organisationnelles et l'efficacité des organisations membres.</li> <li>• Une plus grande synergie entre les objectifs/activités dans les réseaux/mouvements.</li> <li>• Changement dans la collaboration, la confiance ou l'unité des groupes de la société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'effectivité du travail de la société civile.</li> <li>• Les groupes de la société civile influencent activement la prise de décisions.</li> <li>• Les groupes de la société civile suivent l'implémentation des politiques/programmes.</li> <li>• Partenariats et réseaux effectives et soutenables.</li> </ul>
3. Appuyer l'élaboration de politiques centrées sur les individus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la conscience autour des droits individuels et du système qui les suspend.</li> <li>• Changement dans les compétences, la capacité et les connaissances de la population locale.</li> <li>• Augmentation dans le rapportage des violations aux droits.</li> <li>• Existence d'un système pour suivre les droits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration dans l'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, l'eau, la nourriture ou la non-discrimination.</li> </ul>
4. Agrandir l'espace démocratique ou l'espace où les groupes de la société civile peuvent participer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la liberté d'expression.</li> <li>• Augmentation de l'acceptation/la reconnaissance de groupes de la société civile.</li> <li>• Existence des fora pour que les groupes de la société civile participent davantage à la prise de décisions.</li> <li>• Augmentation de la légitimité des groupes de la société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la participation des groupes de la société civile dans l'influence sur les décisions.</li> <li>• Changement dans la reddition des comptes et la transparence d'institutions publiques.</li> </ul>

Source : Adapté de J. Chapman, 2002, p. 51.

Tableau 3: les 4 grands domaines pour les résultats et l'impact du plaidoyer

Il est important de considérer l'addition d'objectifs intermédiaires portant sur la construction des capacités à l'intérieur de l'organisation chargée du plaidoyer. Même si l'objectif final peut rester loin d'être atteint, les activités menées pendant un plaidoyer peuvent aussi contribuer au renforcement des capacités de l'organisation pour le travail de plaidoyer. De manière similaire, la construction de réseaux et la construction d'alliances avec d'autres acteurs ou organisations peut constituer un atout pour l'élaboration ou la mise en oeuvre des campagnes postérieures. Ceci est particulièrement important dans le cas des plaidoyers menés par des ONG internationales qui se déroulent en collaboration avec des ONG locales: le renforcement des capacités locales et la construction des réseaux peut contribuer au maintien et durabilité des quelques activités même si le plaidoyer se termine. Un résultat raté en ce qui concerne le changement politique ne veut pas nécessairement dire que la stratégie n'a pas réussi, puisque, en faisant une évaluation de plusieurs dimensions, elle peut représenter un succès dans le domaine de renforcement des capacités, soit de l'organisation principalement responsable, soit des organisations locales partenaires (Guthrie et al., 2005, p. 28).

Finalement, cette section sur les bases de l'évaluation du plaidoyer se termine avec un avertissement sur les pièges à éviter durant la sélection des indicateurs: La sélection des indicateurs dépend aussi évidemment des ressources et des capacités à disposition (Gardner and Brindis, 2017, pp. 102). Cependant, la littérature souligne quelques astuces à prendre en compte ainsi que des pièges à éviter. 10

- La piège du «micromanagement» ou de la sur-mesure, qui consiste à vouloir mesurer tous les aspects d'un plaidoyer, même s'ils ne sont pas fondamentales pour le changement souhaité, dans la mesure où ils ne sont pas liés aux les objectifs ultérieures.
- La piège d'utiliser des indicateurs trop simples qui peuvent exagérer le succès de l'organisation. Cela veut dire l'inclusion d'indicateurs pour des activités que l'organisation sûrement accomplira, comme celles de nature administrative, au lieu des indicateurs plus ambitieux et pertinents pour le processus de changement.
- La piège dit du « au moins c'est mesurable », ou l'utilisation d'indicateurs qui sont faciles à mesurer mais qui ne démontre pas un lien étroit entre l'activité mesurée et les objectifs au lieu d'indicateurs plus significatifs, mais difficiles à rendre opérationnels.
- La piège dit du « contrôle total », ou la non-utilisation d'indicateurs pour les aspects qui échappent au contrôle des organisations, comme, par exemple, l'impact d'une stratégie.

- La piège dit de «la complexité ne peut pas se mesurer objectivement».

Due à la difficulté de construire des évaluations pour le plaidoyer, plusieurs auteurs se sont attaqués à la détermination des méthodes et outils les plus adaptés à ce sujet. Il existe donc de vrais catalogues qui réunissent, décrivent et analysent les diverses méthodes et outils utilisés dans l'évaluation du plaidoyer. En particulier, l'on réfère les lecteurs davantage intéressés par l'univers des méthodes et outils aux rapports suivants : «Monitoring and evaluation of policy influence and advocacy», publié par l'Overseas Development Institute en 2014 (Tsui et al., 2014) et «Evaluating advocacy: an exploration of evidence and tools to understand what works and why» (Naeve et al., 2017).

## 4. L'importance de l'évaluation pour le plaidoyer

À part la nature complexe du plaidoyer et ses implications pour son évaluation, un autre constat qui apparaît fréquemment dans la littérature est l'importance, malgré les difficultés, de faire une évaluation du plaidoyer. Il est maintes fois répété que l'un des objectifs principaux du suivi et de l'évaluation est celui de démontrer l'efficacité des activités menées, non seulement pour montrer que les ressources ont été bien utilisées<sup>16</sup> mais aussi pour comprendre les facteurs qui ont contribué à la réussite. Cette question a été d'abord poussée par les philanthropies aux États-Unis qui finançaient des plaidoyers. Dans ce contexte, les organisations responsables de la mise en oeuvre des stratégies de plaidoyer ne faisaient pas des évaluations proprement dites ou ne les contemplaient même pas comme nécessaires. C'est pourquoi divers auteurs ont conseillé les bailleurs de fonds, fondations incluses, à encourager leurs partenaires à intégrer l'évaluation dans l'élaboration de ses stratégies, à développer leurs capacités d'évaluation ou à affecter des évaluateurs externes (Morariu and Brennan, 2009, pp. 100-108).<sup>17</sup> Certains représentants des bailleurs de fonds ont même reconnu une résistance face à l'utilisation du mot «évaluation», lequel possédait un poids négatif, et trouvaient que le terme «apprentissage stratégique» était plus accepté (Morariu and Brennan, 2009, 2009 p. 103).

L'intérêt des bailleurs de fonds pour l'évaluation réside aussi dans le besoin de justifier leurs investissements ou adapter leurs stratégies d'octroi de subventions, des considérations étroitement liées à la reddition de comptes des organisations responsables du plaidoyer

<sup>16</sup>Par exemple, dans la réalisation des activités envisagées ou, plus important, la détermination qu'elles ont effectivement contribué à quelque changement.

<sup>17</sup>Suivant la tendance assez répandue dans ce champ de rendre universelles les caractéristiques des organisations de plaidoyer américaines, le sondage auquel la plupart des participants ont répondu «ne faire aucune évaluation» a été répondu par 209 organisations, dont 96% était américaines et 33% communautaires ou locales

(Coffman and Reed, 2009, pp. 4-5). Certaines fondations ont elles-mêmes constitué des bureaux dédiés qui pouvaient agir comme des évaluateurs extérieurs pour les organisations qui n'avaient pas les capacités appropriées. Or, le risque est que l'équipe des évaluateurs affectés ne considèrent pas les spécificités du travail de plaidoyer lors de son évaluation, ce qui aurait un effet sur l'utilité et le réalisme de l'évaluation (Coffman and Reed, 2009, pp. 3-4). En outre, un nombre important de cabinets d'évaluation s'est aussi développé et quelques-uns se sont spécialisés dans l'évaluation du plaidoyer, comme l'Innovation Network ou Organizational Research Services. Une évaluation externe peut aussi ajouter un degré d'objectivité, ce qui est important pour la reddition de comptes, mais elle reste souvent inaccessible pour les organisations qui manquent de ressources suffisantes pour les affecter. Celles-ci doivent se tourner à l'intérieur et faire leur propre évaluation, ce qui, malgré tout, peut constituer un atout.

D'après les priorités des fondations et d'autres bailleurs de fonds, le suivi et l'évaluation peuvent apparaître comme des préoccupations qui ne répondent pas forcément aux besoins des organisations sur le terrain qui sont chargées de la mise en oeuvre des stratégies de plaidoyer. Or, ces processus, comme il a été mentionné au paragraphe antérieur, contribuent à l'apprentissage. En tirant des leçons sur les activités qui sont les plus efficaces et sur les raisons pour lesquelles certaines n'ont pas abouti au résultat envisagé, les organisations peuvent améliorer leur processus d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer. De cette manière, l'évaluation est fondamentale pour mieux plaidoyer (Almog-Bar and Schmid, 2013, 2013, p. 22).

Une évaluation focalisée sur l'apprentissage permet donc de produire l'information nécessaire pour la prise de décisions, de comprendre les raisons d'une réussite ou d'un échec, et aussi d'enregistrer et partager des informations cruciales (Morariu et al., n.d., n.d., pp. 0-1). En procurant des informations sur les activités menées tandis que l'action de plaidoyer est en cours, l'évaluation sert aussi à vérifier que la stratégie est bonne et que les activités contribuent au but envisagé, et à faire les changements nécessaires si ce n'est pas le cas. Tout cela peut conduire à l'apprentissage au niveau organisationnel et à l'amélioration de la communication des résultats, ce qui renforce la légitimité non seulement d'une stratégie spécifique, mais aussi du plaidoyer en général (Rahn-Tiemeyer, 2015, 2015). L'apprentissage organisationnel veut dire «un phénomène collectif d'acquisition et d'élaboration de compétences qui, plus ou moins profondément, plus ou moins durablement, modifie la gestion des situations et les situations elles-mêmes» (Koenig, 2006).

L'apprentissage organisationnel en matière de plaidoyer est d'une importance capitale pour

les organisations qui ne sont pas exclusivement dédiées aux travaux de plaidoyer. Par exemple, en étudiant des organisations non-gouvernementales aux États-Unis, en Australie et en Israël, Schmid et Almog-Bar ont déterminé que la faiblesse des capacités en matière de plaidoyer des dirigeants pouvaient expliquer pourquoi seulement une minorité des ONG participe à cette activité. Ces auteurs ont affirmé que la plupart des directeurs, ayant fait leurs carrières dans le domaine de la provision des biens et des services, ne connaissaient pas les spécificités plus politiques du domaine du plaidoyer (Almog-Bar and Schmid, 2013, pp. 15-17).

En réfléchissant sur l'importance de l'évaluation du plaidoyer, il peut paraître à première vue que les priorités des fondations/bailleurs de fonds et celles des organisations de plaidoyer sont en concurrence et que l'évaluation doit forcément choisir entre l'une des deux. Cependant, ces deux groupes d'acteurs partagent l'apprentissage comme l'un des bénéfices les plus importants de l'évaluation. Même si la résistance à l'évaluation est plus ou moins disparue à présent, l'introduire comme un outil essentiel pour l'apprentissage peut conduire à un changement chez les organisations qui le considèrent toujours comme juste un instrument pour transmettre que des activités ont été réalisées.

## 5. Conclusion

Le plaidoyer est un processus complexe où un grand nombre de variables de nature diverse interviennent. Le changement politique et social est un processus débordant l'incertitude.

Ce chapitre a souligné les défis du suivi-évaluation des actions de plaidoyer. Ces défis sont liés au contexte dans lequel se déroule une stratégie de plaidoyer et à la nature de l'objectif ultime visé, à savoir le changement politique et/ou social. Nous avons passé en revue les travaux qui ont permis une compréhension plus nuancée de cette complexité. et ils ont proposé que le suivi et l'évaluation (mais surtout la dernière) sont des processus fondamentaux pour en faire face. En intégrant l'évaluation tout au long d'un plaidoyer, les organisations qui mènent des plaidoyers peuvent réaliser un apprentissage stratégique, et faire des adaptations pour répondre aux contextes changeants ou incertains. L'évaluation permet également le renforcement des capacités techniques des organisations, ce qui aura des bénéfices pour les plaidoyers subséquents. L'évaluation doit également être adaptée à la nature particulière du plaidoyer : en mettant l'accent sur des objectifs intermédiaires, les évaluateurs jouent un rôle majeur dans la détermination de la contribution finale d'un plaidoyer.

# Conclusion

Pour élaborer une bonne stratégie de plaidoyer en faveur de la protection des migrants, il faut notamment prendre note de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné dans le monde et dans des contextes similaires.

Le premier chapitre fait un inventaire sur des bonnes pratiques en matière de plaidoyer mettant en évidence les différents exemples qui ont permis d'obtenir de bons résultats en matière de plaidoyer pour la protection des migrants. Il en ressort que la coordination avec les autres acteurs engagés pour le plaidoyer et la protection des migrants est un élément essentiel des stratégies de plaidoyer considérées comme réussies.

A l'aide de différentes études de cas, il a été identifié que le plaidoyer qui est coordonné avec d'autres acteurs, qui vise à atteindre l'autonomie des migrants et qui est ciblé sur le bon public, conduit souvent aux meilleurs résultats. Le contexte du Sahel est particulier et le rapport part du principe que les programmes qui ont bien fonctionné dans d'autres régions avec des flux de migrants. Cependant, les bonnes pratiques suggérées au mieux restent indicatives et doivent être testées en fonction des indicateurs et des méthodes d'évaluation développés au chapitre 3 du rapport.

Par rapport au deuxième chapitre, nous abordons le fait que, malgré une récente prise en compte sur l'aspect genre en matière de méthodes de plaidoyer pour assister et protéger les femmes, les filles, les migrantes, et les survivantes de la TDP et la VBG, par les organisations internationales, l'ONU et ses agences, et les organisations nationales, il reste encore une nécessité d'approfondir les connaissances de celles-ci. Nombreuses sont les lacunes ou les gaps par rapport à la littérature existante s'accordant sur l'aspect genre et les enjeux de la TDP.

Concernant les trois problématiques principales traitées dans le deuxième chapitre abor-

quant à la question du genre, nous réitérons le fait que les organisations travaillant sur le terrain au Sahel manquent des ressources nécessaires pour mieux effectuer leurs campagnes de plaidoyers et d'accroître la sensibilisation autour des problématiques complexes aux niveaux nationaux et régionaux au Sahel. En dépit des efforts concertés pour lutter contre la VBG et la traite des personnes, il est évident que les manifestations de la violence persistent au Burkina Faso, Niger et Mali et que les conditions ne s'améliorent avec une telle dégradation et violations des femmes et les filles majoritairement par les hommes, les G.A.N.E.S ou par les acteurs étatiques négligents.

En conséquence, l'accent sur les actions des organisations internationales ou nationales reste insuffisant actuellement, et les rapports par les experts au sein des organisations remettent en cause l'importance de combler les lacunes judiciaires et d'harmoniser les textes judiciaires dans l'UA, la CEDEAO et surtout ses membres états de Burkina Faso, le Mali et le Niger pour reconnaître l'aspect genre vis-à-vis de la VBG et la traite des personnes au Sahel. Le plaidoyer en matière des méthodes d'assister et protéger les victimes et les survivantes exige donc une coordination des efforts pour effectuer des changements tangibles sur la question du genre et son lien entre la TDP et la VBG dans chacun des pays ciblés dans ce rapport préliminaire.

En effet, pour le plaidoyer couvert dans le troisième et dernier chapitre de notre rapport, nous affirmons que l'évaluation reste un outil fondamentale non seulement pour démontrer que la stratégie a contribué à atteindre ou à avancer vers l'accomplissement de l'objectif visé. Cependant, la complexité du travail de plaidoyer nécessite forcément des approches de suivi et d'évaluation consciemment adaptées à ses spécificités. La simple utilisation des approches normalement utilisées dans d'autres types de projets de développement, de nature plus linéaire, ne fera pas justice aux efforts de plaidoyer. Une évaluation axée sur l'apprentissage stratégique paraît la meilleure des options pour évaluer les plaidoyers qui se déroulent dans des pays comme ceux visés par PROMISA.

# Bibliographie

- Agence Nationale de Lutte contre la traite. (2018). *Rapport de collecte des données administratives, traite des personnes et trafic illicite de migrants au Niger : Année 2018*. ANLTP/TIM.
- Almog-Bar, M., & Schmid, H. (2013). Advocacy Activities of Nonprofit Human Service Organizations: A Critical Review. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 43(1).
- Aniche, E. T. (2021). Borderlands in West Africa are ungoverned: Why this is bad for security.
- Aniche, E. T. (2022). Borders, Migration and Xenophobic Policies in West Africa. Contraventions of the ECOWAS Free Movement Protocol, and the Ghana-Nigeria Conundrum. *Africa Review*, 14(1), 24–47.
- Arensman, B., & van Wessel, M. (2018). Negotiating effectiveness in transnational advocacy evaluation. *Evaluation*, 24(1), 51–68.
- Assemblée Générale des Nations Unies. (1994). *Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Article 1*. L'Assemblée Générale de l'ONU.
- Benjaminsen, T. A. (2016). Does Climate Change Lead to Conflicts in the Sahel? In *The End of Desertification? Disputing Environmental Change in the Drylands* (pp. 99–116). Springer Earth System Sciences.
- Breen, D. (2020). 'On this journey, no one cares if you live or die'. *Abuse, protection, and justice along routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean coast* (tech. rep.). UNHCR/MMC.
- CADHP. (2019). *Etude pilote sur la migration et le respect des droits de l'homme: Focus sur les réponses apportées par le Niger*.
- CARE International. (2014). *Manual de Incidencia de CARE International* (tech. rep.). CARE International. Genève.
- Caritas Europa. (2018). *Manuel de plaidoyer* (Principes Fondamentaux Pour Caritas Europa). Caritas Europa. Bruxelles.
- CEDEAO. (2020). *La condition des femmes africaines: rapport régional*.

- CEDEAO. (2021). *Déclaration sur la tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et basée sur le genre et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans la région de la CEDEAO* (tech. rep.). CEDEAO/ECOWAS.
- CEDEAO. (2022). Situation of ECOWAS Citizens Stranded in Niger in the Course of Migrating to Europe : ECOWAS Sends A High-level and Technical Assessment Mission.
- Chapman, J. (2002). Monitoring and evaluating advocacy. *PLA Notes*, (43), 48–52.
- Charrière, F., & Frésia, M. (2008). *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*. UNHCR.
- Coates, B., & David, R. (2002). Learning for change: The art of assessing the impact of advocacy work. *Development in Practice*, 12(3-4), 530–541.
- Coffman, J., & Reed, E. (2009). Unique Methods in Advocacy Evaluation.
- CONASUR. (31 Novembre 2022). Dashboard général au 31 octobre 2022.
- Çonkar, A. B. (2020). *DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DU SAHEL* (tech. rep.). Assemblée parlementaire de l'OTAN.
- Daboné, Z. (2012). *Le droit international public relatif aux groupes armés non-étatiques*. Schultess.
- Davitti, D., & Ursu, A.-E. (2018). *Why Securitising the Sahel Will Not Stop Migration* (FMU Policy Brief No. 02/2018). University of Nottingham, Centre des droits humains. Nottingham.
- Département de la planification et de l'évaluation. (2011). *Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes*. Fédération International des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.
- Devillard, A., Bacchi, A., & Noack, M. (2016). *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest* (Second). ICMPD et OIM.
- Dieng, A. (2022). Le Sahel: Défis et opportunités. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 103(918), 5–20.
- Duran, C. F. (2020). *Mobilité Humaine et Résilience au Sahel: Défis et Opportunité* (tech. rep.). Oxfam International.
- Eljarh, M. (2016). *Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien: la perspective de la Libye* (tech. rep.). Friedrich-Ebert-Stiftung. Bamako.
- Fall, P. D. (2006). Travailler en circulant: La circulation en Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Sud. 18(107), 233–252.
- Forum réfugiés, S. (n.d.). Projets internationaux.
- Gardner, A. L., & Brindis, C. D. (2017). *Advocacy and Policy Change Evaluation. Theory and Practice*. Stanford University Press.
- Gaye, S. B. (2018). *Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel* (tech. rep.). Friedrich-Ebert-Stiftung.

- Gouvernement du Niger. (2017). *Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le Genre (VBG) au Niger (2017-2021)*. (tech. rep.). Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant.
- Gouvernement du Niger. (2020). *Politique Nationale de la Migration (2020-2035), avec son plan d'actions quinquennal* (tech. rep.). Ministère de l'Intérieur de la Sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses.
- Guthrie, K., Louie, J., David, T., & Foster, C. C. (2005). The Challenge of Assessing Policy and Advocacy Activities: Strategies for a Prospective Evaluation Approach.
- HCR. (2000). PROTOCOLE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS PAR TERRE, AIR ET MER, ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE.
- HCR. (2008). Protection Response. In *UNHCR Handbook for the Protection of Women and Girls*. Nations Unies.
- HCR. (2022). *Mapping of Protection Services for Vulnerable People on the Move, Including Victims of Trafficking: On Routes Toward the Central and Western Mediterranean Sea and the Atlantic*, (tech. rep.). UNHCR.
- Hirschmann, D. (2002). 'Implementing and Indicator': Operationalising USAID's 'Advocacy Index' in Zimbabwe. *Development in Practice*, 12(1), 20–32.
- Ihring, D., & Meskers, J. (2021). *The impact of the Sahel conflict on cross-border movements from Burkina Faso and Mali towards Côte d'Ivoire and Ghana*. Mixed Migration Center.
- International Alert. (2020). *Dogmatisme ou pragmatisme: extrémisme violent et genre au Sahel* (tech. rep.).
- Jackson, A. (2014). Evaluation of public policy advocacy: Challenges, principles and BEST-AC case study. *International Journal of Public Sector Management*, 27(4), 272–280.
- Jenkins, J. (1987). Nonprofit Organisations and Policy Advocacy. In W. W. Powell (Ed.), *The Nonprofit Sector: A Research Handbook*. Yale University Press.
- Koehnlein, B., & Koren, O. (n.d.). *Climate Stress and Civilian Targeting in the Sahel, Between Violence and Opportunity. A Research Policy Paper for Atrocity Prevention Research: Emerging Challenges and New Ideas* (tech. rep.). Stimson. Washington, DC.
- Koenig, G. (2006). L'apprentissage organisationnel: Repérage des lieux. *Revue française de gestion*, 160(1), 293–306.
- Labauve, C. (2020). *Survivantes et héroïnes: les femmes dans la Crise au Burkina Faso* (tech. rep.). Oxfam.
- Larémont, R. R. (2021). Climate Change and Conflict in the Western Sahel. *African Studies Review*, 64(4), 748–759. <https://doi.org/doi:10.1017/asr.2021.114>.

- Mangan, F., & Nowak, M. (2019). *Note d'information: La connexion sahélo-ouest africaine: Une cartographie du trafic d'armes transfrontalier* (tech. rep.). Small Arms Survey. Genève, Suisse.
- Mansfield, C. (2010). *Monitoring & Evaluation of Advocacy Campaigns: Literature Review* (tech. rep.). Ecumenical Advocacy Alliance. Genève.
- Millstein, R. A., & Sallis, J. F. (2011). Youth advocacy for obesity prevention: The next wave of social change for health. *Translational Behavioral Medicine*, 1(3), 497–505.
- Morariu, J., & Brennan, K. (2009). Effective Advocacy Evaluation: The Role of Funders. *The Foundation Review*, 1(3), 100–108.
- Morariu, J., Reed, E., Brennan, K., Stamp, A., Parrish, S., Pankaj, V., & Zandinapour, L. (n.d.). *Pathfinder: A Practical Guide to Advocacy Evaluation (Advocate Edition)*. Innovation Network, Inc.
- Naeve, K., Fischer-Mackey, J., Puri, J., Bhatia, R., & N Yegbemey, R. (2017). *Evaluating advocacy: An exploration of evidence and tools to understand what works and why* (Working Paper 29). International Initiative for Impact Evaluation. Washington, DC.
- Ndiaye, N. A. (2021). *Gender based violence in West Africa: the cases of Senegal, Mali, Burkina Faso and Niger*. (tech. rep.). Friedrich Ebert Stiftung Peace and Security.
- NU Niger. (2022). *Initiative Spotlight Niger, Rapport Narratif de Progrès Annuel* (tech. rep.). Nations Unies Niger.
- OCHA. (2022). West and Central Africa | HumanitarianResponse.
- OIM. (2014). *Le trafic illicite de migrants le long de la route de la méditerranée centrale: enjeux, défis et perspectives* (tech. rep.). Organisation Internationale Pour les Migrations (ONU Migration).
- OIM. (2022). Termes clés de migration.
- O'Neil, G., & Emerson-Keeler, R. (2019). *Evaluation of Effectiveness and Relevance of Advocacy Approaches with the EU and in EU/EFTA countries (2015-2017)*. HCR.
- ONU Femmes Afrique. (2018). Le Mali dit stop aux violences basées sur le genre: le nouveau "One Stop Center" de Bamako, un trait d'union entre la justice et les femmes maliennes rescapées de la VBG.
- ONUFemmes. (2021). *Evaluation rapide de la situation des femmes qui migrent, depuis, vers et à travers le Niger* (tech. rep.). ONU Femmes. Niamey.
- Pascaline, K. O. (2019). *Etude Exploratoire Sur La Prévention et l'Élimination des Violences Basées Sur Le Genre au Burkina Faso: Les régions des Cascades, du Centre Nord, du Nord, du Plateau Central et des Hauts Bassins* (tech. rep.). Trustafrica.
- Plan International USA. (2021). Strengthening Assistance for Child Trafficking Survivors (Burkina Faso).

- Prakash, A., & Gugerty, M. K. (2010). Advocacy organizations and collective action: An introduction. In A. Prakash & M. K. Gugerty (Eds.), *Advocacy Organizations and Collective Action* (pp. 1–28). Cambridge University Press.
- Pruce, J. R. (2017). What Does Human Rights Look Like? The Visual Culture of Aid, Advocacy, and Activism. In M. Monshipouri (Ed.), *Information Politics, Protests, and Human Rights in the Digital Age* (pp. 50–72). Cambridge University Press.
- R3 Promisa: Proposition de Plaidoyer (Document interne). (2022). Besity. Rana, Norvège.
- Rahn-Tiemeyer, K. (2015). Understanding Dimensions of Advocacy Success: How Evaluation Can Maximize the Impact of Nonprofit Advocacy Initiatives. *SPNHA Review*, 11(5).
- Raineri, L. (2022). *Drought, Desertification and Displacement: Re-Politicising the Climate-Conflict Nexus in the Sahel* (tech. rep.). Istituto Affari Internazionali. Rome.
- Raynor, J., Coffman, J., & Stachowiak, S. (2021). An introduction to policy advocacy evaluation: The concepts, history and literature. *New Directions for Evaluation*, (171).
- RDPP. (n.d.). RDPP Lebanon, Iraq, Jordan.
- Reisman, J., Gienapp, A., & Stachowiak, S. (2007). A guide to measuring advocacy and policy.
- República du Mali. (2019). *Plan d'Action National: pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 et des résolutions connexes du conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'agenda de Femmes, paix et sécurité au Mali, 2019-2023* (tech. rep.).
- Simister, N., & Ross, J. (2020). *Monitoring advocacy activities* (tech. rep.). INTRAC for civil society. 2020.
- Slim, H., & Bonwick, A. (2005). Protection - An ALNAP Guide for Humanitarian Agencies | ALNAP.
- Teles, S., & Schmitt, M. (2011). The Elusive Craft of Evaluating Advocacy.
- Tiraboschi, L. M. A. (2022). *Profil genre Burkina Faso et analyses genre sectorielles* (tech. rep.). Programme de l'Union Européenne pour Burkina Faso.
- Trust Africa. (2020). *Etude Exploratoire sur la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre au Mali: Zone de Bamako, Mopti et Koulikoro* (tech. rep.).
- Tsui, J., Hearn, S., & Young, J. (2014). Monitoring and evaluation of policy influence and advocacy.
- UNCDF. (2021). Initiative Spotlight au Niger: UNDCF supporte la réinsertion socioéconomique des femmes et des filles victimes de la violence basée sur le genre.
- UNHCR. (2022). Decade of Sahel conflict leaves 2.5 million people displaced.
- UNOCHA. (2022a). Niger. Rapport de situation.
- UNOCHA. (2022b). Mali. Rapport de situation.

- UNODC. (2020). *Introduction à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants* (tech. rep.). Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Vienne, Autriche.
- US Department of State's Bureau of Population, R. (2018). Formalizing access to the legal labour market through Recognition of Prior Learning (RPL) and certification for Syrians and Jordanians working in the construction, confectionary and garment sectors.
- Vidal, E. (2018). *Manuel pour les acteurs du plaidoyer dans le monde. Concepts et élaboration de stratégies de plaidoyer* (V. Quach-Hong, Trans.; tech. rep.). Scottish Catholic International Aid Fund.
- Wagh, L. (2022). *Pour ne pas perdre le Sahel: Points de vue des populations sur l'insécurité et les interventions internationales: Mali, Niger et Burkina Faso* (tech. rep.). Safer World.
- Wilkinson, O. (n.d.). Local faith leaders supporting refugees and host communities in Uganda.
- World Food Programme USA. (2021). Humanitarian Crisis in the Sahel: Conflict, Climate Change, and Famine.
- Zanoletti, G., & Riche, E. (2020). « *Sahel : pourquoi prendre les armes ? Une revue de littérature* », , *Sahel : pourquoi prendre les armes ? Une revue de littérature* (tech. rep.). Agence Française de développement. Paris Cédex 12.